



Le Village de l'illustration

Un projet culturel de territoire en « communs »

Etude évaluative et prospective pour un « camp de base en communs »

En juin 2020, le Pays Portes de Gascogne, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture qui le lie à la DRAC Occitanie et permet à l'Association LIREs de Sarrant d'œuvrer à un Pôle de l'illustration, sollicite la Cellule d'Innovation sociétale UBIC – Université Bordeaux Montaigne¹ pour accompagner les acteurs privés et publics du territoire de Sarrant et de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne à contractualiser leur partenariat dans la préfiguration de l'implantation d'une Micro-Folie dans la commune de Sarrant.

La présente étude évaluative et prospective est consacrée à l'analyse des parties prenantes dans ce cadre territorial ainsi qu'à la détermination des enjeux d'interdépendance. Elle se conclut par la proposition d'une Convention Cadre de Coopération Culturelle « le village de l'illustration, un camp de base culturel en « communs » et des éléments prospectifs à court et moyen terme. Elle s'appuie sur les différents documents recueillis ainsi que sur une vingtaine d'entretiens réalisés, de visu soit bilatéralement soit collectivement et à distance auprès des acteurs privés comme publics qui œuvrent toutes et tous² à leur endroit au Village de l'illustration. Qu'ils en soient ici remerciés.

Illustration[®] de couverture : Valérie Dumas sur les murs de la circulade de Sarrant

¹ UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale en Sciences Humaines et Sociales, labellisé par l'IdEx Bordeaux et hébergé par l'Université Bordeaux Montaigne, ayant pour mission principale le renforcement et le développement des liens entre le monde universitaire et le monde socio-économique, sur la thématique « culture, économies créatives et territoires ».

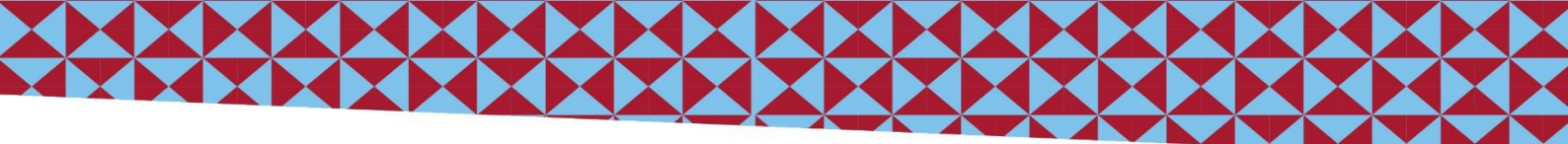
² Voir infra la liste des entretiens en fin de mémoire.



► SOMMAIRE

► UNE PHOTOGRAPHIE DYNAMIQUE DES PARTIES PRENANTES.....	9
► 1.1 Le territoire du Village de l'illustration.....	9
1.1.1 Que veut dire « territoire » ?	9
1.1.2 Une inscription territoriale aux portes d'une métropole	9
1.1.3 Les regroupements intercommunaux et la commune de Sarrant	10
► 1.2 Les Parties prenantes privées et associées : Le Pole de l'illustration	11
1.2.1 La Maison de l'illustration de Sarrant (LAMIS).....	11
1.2.2 L'Association LIRES.....	14
1.2.3 La Librairie Tartinerie	15
► 1.3 Les pouvoirs publics impliqués et associés	16
1.3.1 Les acteurs publics territoriaux.....	16
1.3.2 Les collectivités territoriales partenaires	19
► LES « INTERS » DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE ET SES VALEURS.....	23
► 2.1 Les « inters » du Village de l'illustration	24
2.1.1 L'intersectorialité, une vision en « relief »	24
2.1.2 L'intercollégialité, une autre gouvernance des territoires	24
2.1.3 L'interculturalité, une nouvelle éthique de la coopération	25
► 2.2 De nouvelles valeurs pour le Village de l'illustration.....	26
2.2.1 La <i>valeur d'usage</i>	27
2.2.2 Une <i>valeur de partage</i>	27
2.2.3 Le Village de l'illustration, un « actif stabilisé ».....	27
2.2.4 Qui promeut une <i>valeur d'estime</i> au territoire et à ses habitants.....	28
2.2.5 La <i>valeur d'existence</i> du Village de l'illustration	28
► UN CAMP DE BASE EN « COMMUNS »	29
► 3.1 Une clarification des missions et des responsabilités tout en reconnaissant la force d'un écosystème complexe.....	30
3.1.1 La Micro-Folie.....	31
3.1.2 La Maison de l'illustration de Sarrant (LAMIS).....	31
3.1.3 L'Association LIRES.....	33
3.1.4 La Librairie Tartinerie	33

3.1.5 Des missions en interactions dans un écosystème en « communs » aux responsabilités et financements partagés	34
▶ 3.2 La convention cadre de coopération culturelle : « le village de l'illustration, un camp de base culturel en « communs »	37
3.2.1 Le préambule.....	37
3.2.2 Des définitions (article 1)	38
3.2.3 L'objet de la convention cadre (article 2)	38
3.2.4 Les Objectifs généraux (article 3)	39
3.2.5 Les Objectifs opérationnels (article 4)	39
3.2.6 Les Instances de pilotage de la Coopération culturelle (article 5)	40
3.2.7 La déclinaison de la Convention cadre de coopération culturelle (article 6)	41
3.2.8 Article 7 et suivants : modalités d'évaluation, communication.....	41
▶ 3.3 Des préconisations et une prospective.....	42
3.3.1 Clarification et validation par les instances des signataires.....	42
3.3.2 Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)	42
3.3.3 Vers un centre culturel de rencontres ?	43
▶ BIBLIOGRAPHIE	45
▶ DOCUMENTS ET ENTRETIENS	49
▶ Textes, lois, circulaires, documents, sites internet	49
▶ Entretiens	50
▶ UBIC – UNIVERSITES BORDEAUX INTERCULTURE	53



La commune de Sarrant (Gers) est devenue un lieu de référence de l'illustration en France. Il est le fruit d'un travail engagé depuis de nombreuses années par des acteurs privés à statuts différents (associations, société civile immobilière, société à responsabilité limitée, artisans d'art autoentrepreneurs, artistes illustrateurs, ...), relayés et accompagnés par des acteurs publics (commune de Sarrant, communauté de communes Bastides de Lomagne, Pays des Portes de Gascogne, Département du Gers, Région et DRAC Occitanie). Ce lieu de référence dans le domaine de l'illustration relève à la fois d'une dimension culturelle et artistique et à la fois d'une dimension économique et sociale. En outre, la singularité architecturale du village – un patrimoine labellisé « plus beau village de France » – doublée de la thématique originale de l'illustration, font de Sarrant un site touristique majeur du département du Gers et un lieu attractif pour l'implantation de néo-résidents.

Aujourd'hui, le Pôle de l'Illustration rassemble les différents acteurs privés à l'origine de la démarche (La librairie - Tartinerie, l'association LIRES, Les Editions de la Librairie des territoires, l'association LAMIS, Les âmes Papiers, l'association A la fin de l'envoi, de jeunes créateurs et artistes comme l'atelier de sérigraphie de Sasha Wizel, ...). Il est à la fois un lieu culturel d'exposition, de convivialité et de résidences artistiques, un Espace de Vie Sociale agréé par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et un territoire d'innovation de nouvelles formes économiques, créatrices d'emploi. Pour sa part, la commune de Sarrant a choisi en partenariat étroit avec la DRAC Occitanie – ministère de la Culture et de la Communication et le Pays Portes de Gascogne (Fonds Leader), d'implanter une « Micro-Folie® »³ à Sarrant. Demain, l'ambition des acteurs de la société civile comme des élus représentant le domaine public pourrait être de conjuguer ces éléments afin de participer collectivement au développement du territoire et de conforter Sarrant, comme **village de l'illustration** (résidences artistiques, fonds documentaire en lien avec la bibliothèque municipale, éducation artistique et culturelle en temps scolaire et périscolaire, ateliers permanents, espaces de formation, galerie, librairie, festival et événements...). Tous ces développements potentiels s'inscrivent dans le cadre des fonctions définies par les acteurs et partenaires : favoriser l'implantation d'activités localisées et d'emplois, développer des propositions culturelles et touristiques, animer un lien social, œuvrer à des actions pédagogiques, préserver l'environnement. Le projet de village de l'illustration à Sarrant répond donc à des objectifs pluriels et complémentaires : générer une dynamique territoriale autour de l'illustration, dans les domaines culturel, artistique, pédagogique et touristique ; participer à une revitalisation du village à travers le développement d'une économie liée à l'illustration en attirant des artistes et des artisans autour de l'illustration et des métiers associés et entretenir et dynamiser une vie sociale tout au long de l'année.

³ Le projet Micro-Folie porté par l'Etablissement Public de la Villette s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux. En fonction du lieu et du projet conçu avec les habitants, plusieurs modules peuvent le compléter : un FabLab, une scène ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Le processus engagé n'est pas sans évoquer les enjeux posés par les « nouvelles ruralités », ce « tiers espace » (VANIER, 2009), lieu à la fois *interstitiel* et d'*interface*, urbain dans ses fonctions et ses modes de vies et rural dans ses paysages et les représentations des personnes qui les habitent. Avec cette notion, il s'agit de lutter contre une représentation encore dominante d'opposition entre rural et urbain. Car nos « campagnes » offrent une réponse alternative aux questions de concentration, de mobilités et de déterritorialisation.

L'un des enjeux est alors d'arriver à mettre en avant les potentiels qui existent mais sont parfois fragmentés voire concurrentiels et, comme tout système complexe, difficile à appréhender de manière globale. Ces nouveaux systèmes complexes territoriaux combinent en effet tout autant une approche « ascendante » du développement territorial portée par une société civile – une « complexité désorganisée » – et une approche programmatique de pouvoirs publics qui génère elle-même sa propre « complexité organisée » (MORIN, 1991). Or, la « reliance » (BOLLE DE BAL, 2009) de toutes ces parties fait apparaître des qualités nouvelles sous forme d'émergence organisationnelle. Elle pose donc comme préalable une définition d'objectifs en « communs » (DARDOT & LAVAL, 2014) et des principes de coopération.

Pour ce faire, le Pays Portes de Gascogne a souhaité confier à un tiers la mission de formaliser la contractualisation d'une part entre les parties prenantes privées (interrogation des statuts et des modalités de gouvernance, valeurs et fonctions du Pôle de l'illustration), et d'autre part entre ces parties prenantes associées et les collectivités publiques concernées au premier rang desquels la commune de Sarrant et la communauté de communes Bastides de Lomagne, sans obérer pour autant les autres acteurs publics (Département du Gers, Région et DRAC Occitanie). Les objectifs sont de mettre en lumière les forces et les faiblesses de ce « système intégré », de clarifier les rôles et missions de chacun afin de mieux les conjuguer et enfin de proposer des modalités opérationnelles, juridiques et administratives, de coopération. Cette recherche-action, déclinée en Accompagnement à Maitrise d'Usages⁴, a en effet pour enjeu d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations socio-professionnelles dans lesquelles il est engagé. Ce qui est recherché, c'est la capacité des acteurs à analyser et résoudre des problèmes concrets, à formaliser les compétences implicites produites par et dans l'action et à les transformer en savoirs communicables. L'Accompagnement à Maitrise d'Usages n'a donc pas pour vocation à se substituer ou à produire des préconisations opérationnelles déterritorialisées. Elle s'inscrit dans un travail concerté avec le territoire de la commune, de la communauté de communes, du Pays et les politiques publiques dont ils relèvent ainsi que des acteurs associés qui y œuvrent et y habitent.

⁴ L'Accompagnement à Maitrise d'Usages est une notion se référant à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui inclut aux études de conception les utilisateurs (ici la commune de Sarrant et l'EPCI Bastide de Lomagne) et les usagers (ici les associations et les sociétés et personnes privées).

Cette démarche, inscrite dans un temps court (trois mois), se concrétise par un état des forces en présence et de leurs attentes, contraintes et représentations (Chapitre 1 : une photographie dynamique des parties prenantes), les enjeux d'interdépendance qu'elles font émerger et les valeurs qu'elles dédient au village de l'illustration de Sarrant (Chapitre 2 : les inters du projet culturel de territoire et ses valeurs) pour se conclure par une proposition concrète de convention cadre de coopération culturelle. Cette dernière (Chapitre 3 : un camp de base en « communs ») doit permettre d'une part de définir les responsabilités et la gouvernance des différents impétrants (directs et indirects) comme des équipements (Micro-Folie, Maison de l'illustration, Librairie Tartinerie, Estivales, Résidences artistiques, ...), d'autre part d'établir un « camp de base en communs », susceptible d'engager d'autres conventionnements avec les collectivités impliquées (DRAC et Région Occitanie, Département du Gers) et leurs agences (Centre National du Livre, Occitanie Livre et Lecture ou Médiathèque départementale du Gers pour exemples). Des préconisations induites, ne faisant pas l'objet de la présente proposition, seront également suggérées avant de conclure sur un court exercice de prospective.

► Une photographie dynamique des parties prenantes

Cette photographie dynamique a été établie sur la base des documents fournis (statuts, projets, plans, dépliants, rapports d'activités) et analysés (Scot, budgets, ...) ainsi que par des entretiens réalisés les 20 et 21 juillet et les 14, 16 et 18 septembre 2020⁵.

► 1.1 Le territoire du Village de l'illustration

1.1.1 Que veut dire « territoire » ?

Aujourd'hui, la notion de territoire est au cœur des débats, des discours, des intentions. Difficile d'y échapper dans le discours d'un élu qu'il soit de stature nationale comme locale ou dans celle d'un acteur culturel de terrain public comme privé. Cette utilisation – parfois abusive – de la notion, est un signe de sa porosité et de la plasticité du terme : avec une force, celle de s'être imposée dans les vocables du quotidien ; et un risque, celui de devenir un « mot mana »⁶ de plus dans la caisse à outils de l'aménageur culturel. Reste que ce concept commode permet d'aborder ce que sont les processus culturels et sociaux quand ils s'inscrivent dans un espace et un temps ; en d'autres termes, de résoudre l'équation entre relations sociales et délimitation politique et cartographique. Selon le joli mot d'Alain Lefebvre, « les territoires qui nous habitent ne se réduisent donc pas aux territoires que nous habitons » (LEFEBVRE, 2004) avec l'enjeu de faire coïncider les territoires institués des élus qui y œuvrent, les territoires vécus des personnes qui l'habitent, en passant par les territoires de vie des forces culturelles, artistiques et sociales qui l'animent. Et par « gros temps » de réforme territoriale, la naissance des métropoles, l'extension des périmètres intercommunaux comme le redécoupage des Régions et de l'État ne sont pas sans montrer que la délimitation territoriale française demeure un enjeu politique et une source non tarie de tensions ou à l'inverse d'opportunités.

1.1.2 Une inscription territoriale aux portes d'une métropole

Le Gers est un des départements les moins peuplés de la vaste Région Occitanie, avec le Lot, l'Ariège et la Lozère. Sa population compte 190 000 habitants et croît régulièrement tout en se maintenant à un niveau plus faible que le Tarn-et-Garonne et bien évidemment la Haute-Garonne⁷. Entre atlantique et méditerranée, Pyrénées et Massif Central, nous sommes au cœur du Sud-Ouest entre plaines et collines, avec d'est en ouest, une alternance de coteaux et de vallées au relief modeste et aux profils dissymétriques et du sud au nord, un évasement progressif des vallées et l'élargissement des plaines.

⁵ Annexe Documents et entretiens.

⁶ « Mana » est un terme d'origine polynésienne. Il croise magie et religion et confère puissance et rassemblement à la communauté sans que sa définition ne soit très claire. Selon Marcel Mauss, il est créateur de lien social (MAUSS, 1902). Lévi-Strauss le rapproche des mots « truc » ou « machin » (LEVI-STRAUSS, 1950)

⁷ Source : Atlas de SCOT de Gascogne : + 26 000 habitants pour le Gers à l'horizon 2050, + 75 000 pour le Tarn-et-Garonne, + 468 000 pour la Haute-Garonne.

Les espaces agricoles sont donc très présents (77% du périmètre du SCOT) et laissent une place aux espaces naturels : bois, prairies, cours d'eau, ... Le territoire n'est que peu traversé par de grandes voies de circulations routières comme ferroviaires. Toutefois, les projections effectuées, dans le cadre du SCOT, montre que certains de ses espaces se ruralisent sous l'effet de villes et agglomérations moyennes (Auch et le Béarn) et de la métropolisation toulousaine (à l'Est).

1.1.3 Les regroupements intercommunaux et la commune de Sarrant

Le Pays Portes de Gascogne compte 71 000 habitants sur 2000 km². Il s'inscrit pour une part dans l'interconnexion plus ou moins dynamique, avec les agglomérations d'Agen et de Montauban et la métropole Toulousaine, suivant la modélisation décrite précédemment. Territoire de projet et non de gestion, il regroupe cinq intercommunalités : La Lomagne Gersoise, la Gascogne Toulousaine, Les Coteaux Arrats Gimone, Le Savès et Bastides de Lomagne.

Ce dernier Etablissement Public de Coopération Intercommunale s'établit à la conjonction des bassins d'emplois d'Agen, Montauban et Toulouse, tout en conservant un tissu agricole important. La communauté de communes Bastides de Lomagne aujourd'hui, ce sont, depuis 2013, 41 communes pour 11 500 habitants avec un semis de villages, bourgs et petites villes (Saint-Clar et Cologne : 1 000 habitants), et le chef-lieu Mauvezin (2 000 habitants). En termes de flux de population l'EPCI est vieillissante au Nord pour un sud plus marqué par la métropolisation toulousaine (Cologne).

La commune de Sarrant se situe au cœur de l'EPCI et jouxte le département voisin de la Haute-Garonne. De 357 habitants en 1968, sa population passe 20 ans plus tard à 319 (-11%). C'est « la fin des paysans » (MENDRAS, 1967) et comme le souligne alors Serge Antoine⁸ « on savait que la France rurale ne serait plus ce qu'elle était ». Mais, depuis les années 90, la plupart des campagnes françaises gagne de la population. Cette reprise de croissance (KAYSER, SABALCAGARAY, TULET, 1987) est devenue sensible depuis la fin des années 80 au sud-ouest d'une diagonale Caen-Grenoble. Elle a compensé la chute brutale du nombre d'agriculteurs et la moindre baisse des artisans et commerçants par une augmentation des professions intermédiaires et des retraités. Cet afflux de population – « ces nouvelles mobilités et parcours de vie »⁹ – n'a pas empêché la poursuite d'un exode rural mais elle l'a compensé. La commune de Sarrant n'y a pas échappé. Depuis 1990, son nombre d'habitants croît pour atteindre un niveau supérieur à celui de 1968 (+ 3%). Son solde naturel demeurant négatif, cette croissance est liée à l'installation de nouveaux arrivants (retraités, actifs, influence légère de la métropole toulousaine, ...) avec une population « autochtone » qui vieillit et des jeunes qui partent dans leur vingtième année. Le taux de chômage est donc bas et le nombre d'emplois agricoles régresse, devenant similaire à ceux des commerces et des transports. Pour autant, nous sommes encore loin d'une campagne gentrifiée : le nombre de résidences principales est conséquent (près de 80%) et les logements vacants non négligeables (12%).

⁸ Conseiller maître à la Cour des comptes, Serge Antoine est nommé à la DATAR en 1963, cité in BARON Nacima & LAJARGE Romain (2015), *Les parcs naturels régionaux, des territoires en expériences*, Versailles : éditions Quae, p.33.

⁹ VIARD Jean (2011), *Nouveau portrait de la France, la société des modes de vie*, La Tour d'Aigues : L'Aube.

Le territoire du Village de l'illustration emprunte donc simultanément à deux catégories de campagnes telle que définies par l'ex-Commissariat Général à l'Égalité des Territoires¹⁰ : pour une part, il est une campagne à faibles revenus et à l'économie présente et agricole ; pour une autre, il est une campagne de « vallée périurbanisée » proche d'un centre urbain et à croissance résidentielle. Dans les deux cas, l'indicateur d'accès aux services de la vie courante montre un éloignement réel et la nécessité non seulement d'œuvrer à de nouvelles formes d'accessibilité mais aussi de porter attention à la cohésion sociale et à l'interaction entre des populations anciennes ou plus récentes qui ne cohabitent pas mais qui « vivent et œuvrent ensembles ».

► 1.2 Les Parties prenantes privées et associées : Le Pôle de l'illustration

Le Pôle de l'illustration, tel que défini dans la note d'intention « Sarrant : Village de l'illustration, d'un projet culturel à un projet économique territorial »¹¹ regroupe trois entités – deux associatives et une SARL – fortement *interdépendantes*, voire imbriquées. En outre, les deux structures associatives sont en corrélation directe avec d'autres formes économiques et juridiques (association, SCI, autoentrepreneur) qu'elles hébergent ou qu'elles ont initiées. Bien qu'on ne puisse ici le terme « d'oligopole à franges »¹² ne serait-ce que par la faiblesse du tissu économique et un monde ne pouvant se réduire à la commune de Sarrant, la structuration du Pôle de l'illustration combine à la fois un nombre d'offreurs réduits (oligopole) qui non seulement sont en liens dynamiques entre eux mais contrôlent également de plus petites entités (les franges).

1.2.1 La Maison de l'illustration de Sarrant (LAMIS)

L'association La Maison de l'illustration de Sarrant (LAMIS) a été créée en 2017. Elle gère un équipement de 275 m² – une belle maison bourgeoise gasconne – au cœur de la « circulade » du village médiéval. Le bâti a été acquis par la Société Civile Immobilière Maison de l'illustration comprenant 21 sociétaires qui « à l'instar des structures coopératives ne peuvent obtenir aucune plus-value lors de la revente du bien »¹³. L'association LAMIS dispose d'un bail emphytéotique avec la SCI, propriétaire des bâtiments « transmis en l'état ». LAMIS assume ainsi les charges du propriétaire en termes d'investissement et de réparation. Le Cabinet ADEPFO a conduit avec LAMIS une formation-développement qui a permis de définir collectivement le projet global de l'association. Il a établi, en partenariat avec la structure gersoise « Pierre et Terre », une première estimation pour remise en état et conformité d'accessibilité ERP et ERT à hauteur de 125 K€. Un membre de LAMIS assure la gérance de la SCI tout en assumant le suivi et le traitement financier de l'association. Du fait de sa formation et de son métier, ce membre est compétent.

¹⁰ CGET, *Rapport sur la cohésion des territoires*, juillet 2018.

¹¹ Projet La Maison de l'illustration Sarrant LAMIS, 18 mars 2018.

¹² Oligopole : un marché (ici un territoire) où le nombre d'acteurs (ici les structures associatives) est réduit et interdépendant.

¹³ Projet La Maison de l'illustration Sarrant LAMIS, 18 mars 2018.

La Maison de l'illustration accueille trois fonctions :



- Elle est **Espace de Vie Sociale**¹⁴ sous convention avec la Caisse d'Allocation Familiale depuis mai 2019. Cet EVS s'inscrit dans les politiques sociales de la communauté de communes Bastides de Lomagne (1 centre social et 2 EVS dont Sarrant).

Mais L'Établissement Public de Coopération Intercommunale comme l'Espace de Vie Sociale de LAMIS constatent mutuellement que le « réseau n'est pas suffisamment actif et que l'EVS n'entretient pas assez de liens avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale »¹⁵. Le demi-poste d'accueil et d'orientation est rempli par une personne compétente qui pour son ½ temps complémentaire assume des fonctions de comédienne, metteuse en scène et formatrice (Cafoc, Mission locale) pour la Compagnie dramatique « A la fin de l'envoi ». Les ateliers proposés et organisés par cette compagnie demeurent modestes et pourraient être développés.

- **Elle est un lieu de production d'expositions et d'installations dédiées à l'illustration**, en lien ou non avec des résidences artistiques. Ces expositions sont accueillies et/ou créées au sein de la Maison de l'illustration. Ce domaine est coordonné par 2 personnes, dont une ne réside pas dans le territoire, qui disposent des compétences nécessaires dans la régie des œuvres et le commissariat d'expositions (curatrices). Ces expositions sont parfois dupliquées pour être diffusées. Cette « reproduction » est aujourd'hui à approfondir (notamment le modèle économique chiffré à 1 K€ de location par le Cabinet ADEPFO !) tant à l'échelle du territoire de l'intercommunalité qu'à une échelle départementale, régionale voire nationale. Elle pourrait trouver place également dans les programmes numériques de la Micro-Folie de Sarrant en y développant une spécificité « illustration » par le développement d'un fond dédié pouvant être proposé à d'autres Micro-Folies en lien avec La Villette et les établissements publics nationaux partenaires.
- Enfin, la Maison de l'illustration **héberge de jeunes créateurs qui développent une activité économique**. Un artisan d'art (reliure) et un dont la demande est en cours (sérigraphie, ...) disposent ainsi d'ateliers dont un des loyers est financé par LIRES.
 - Claire Lefeuvre est libraire. Elle travaillait à Paris puis s'est installée à Agen en 2016. Elle découvre alors les Estivales de Sarrant. Recrutée comme libraire à temps partiel à la Librairie Tartinerie, elle obtient en 2018 un Fongecif pour une formation en alternance « reliure d'art » à Colomiers. Aujourd'hui, elle conserve un mi-temps à la librairie Tartinerie et développe son entreprise (auto entrepreneuse) pour l'autre moitié de son temps. Elle travaille pour des particuliers et pour des administrations publiques. Elle occupe une « niche » économique d'artisanat d'art, croisant beaux ouvrages et documents utilitaires (état civil, documents administratifs).

¹⁴ Depuis 1998, les EVS développent des actions collectives qui permettent le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage et la prise de responsabilité des usagers

¹⁵ Entretiens avec la communauté de communes et LAMIS, juillet 2020.

Dans le Gers, il n'existe que deux autres relieurs, un à Lectoure, l'autre à Auch. Claire Lefevre entretient une relation étroite avec les Estivales et les résidences d'illustrateurs, car elle apporte une compétence à ces derniers pour de « beaux livres ». C'est pourquoi Claire Lefevre s'investit dans des actions d'Education artistique et culturelle en accueillant des groupes scolaires (métiers de la reliure) et en animant des ateliers. Sa « boutique » vend également de la papèterie. Elle habite à Sarrant dans les logements sociaux de Toits de Gascogne. « Dans la réussite de ce projet, il y a eu surtout des rencontres », dit-elle, « qui m'ont permis de faire un métier qui correspond à mes exigences de vie »¹⁶.

- Sasha Wizel est artiste-auteur et a fait une demande pour devenir artisan d'art. Après les Beaux-arts de Paris, il a intégré l'Ecole d'Epinal. Dessinateur de bande dessinée, Il y crée le fanzine « Chahuts » qui, sous forme associative, est présent en prévente en ligne et dans les salons professionnels nationaux (Angoulême, Paris, ...). Sasha Wizel découvre alors la sérigraphie et développe sous forme d'auto-entreprenariat un atelier de sérigraphie dont le loyer est financé par LIRES. Sasha Wizel est employé en service civique aux éditions La Librairie des Territoires, porté par « In Site », sas préalable à son installation et anime des ateliers de graphisme pour LAMIS. Son activité économique ne fait que débuter.

Des « filières » sont donc en cours de constitution¹⁷ à Sarrant mais demanderaient à être formalisées. Constituées par LIRES grâce à son réseau national, il est toutefois à approfondir et à structurer (Coopérative d'Activités et d'Emplois, Incubateur, fédération associative, ...).

Ces trois fonctions s'appuient sur trois dimensions :

- **La médiation.** En direction de jeunes scolaires mais aussi de personnes en établissements de santé et sociaux (personnes âgées et/ou en situation de handicap), LAMIS développe des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle sur la thématique de l'illustration en lien avec les expositions, les artisans d'art présents et les artistes en résidence. Des dossiers pédagogiques sont réalisés pour les expositions et deux membres de LAMIS interviennent en accompagnement de groupes et/ou de personnes pour les visites. Il a été mentionné qu'une formation des membres pourrait être nécessaire pour approfondir les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle et doter les personnes d'outils spécifiques. Les « stages de loisirs créatifs » et les animations ont été chiffrés à hauteur de 23 K€ par le Cabinet ADEPFO.
- **Une présence artistique d'illustrateurs sous forme de résidences et/ou de commandes.** Ces dernières sont aujourd'hui portées par l'association LIRES qui les financent avec le soutien de la DRAC Occitanie, de l'EPCI Bastides de Lomagne et de la commune de Sarrant. Ces résidences artistiques reposent sur la mise à disposition d'ateliers au sein de La Maison de l'illustration, de rencontres avec des jeunes scolarisés et ou du tout public, en lien avec la Librairie-Tartinerie. Elles sont soutenues par la DRAC Occitanie à hauteur de 4 K€/an. Elles pourraient devenir une compétence directe de LAMIS en lien, tout au long de l'année, avec la municipalité et venir étoffer la programmation de la Micro-Folie et le programme des Estivales. L'hébergement peut être mutualisé avec la commune.

¹⁶ Entretien avec Claire Lefevre, libraire et relieuse des « âmes papiers », juillet 2020.

¹⁷ Amina Bouzza, ancienne service civique, prépare son installation à Sarrant en tant que typographe.

- **La formation.** Ateliers, écoles d'art, liens avec les universités, ... sont autant de possibilités offertes pour développer des actions de formation. Cette formation professionnelle a été chiffrée à hauteur de 16 K€ par le Cabinet ADEPFO.

LAMIS – bien qu'elle n'en ait pas effectué la démarche – s'inscrit dans la dynamique des Lieux Intermédiaires et Indépendants¹⁸. Issus pour beaucoup de la réflexion engagée par les Nouveaux Territoires de l'Art du début des années 2000, ces lieux, nés d'une volonté de la société civile, accompagnent la création contemporaine et « défendent la diversité artistique et culturelle à travers une éthique du partage et des dynamiques collectives. Ils envisagent l'expérience artistique comme relation entre les habitants, le territoire, les artistes et les cultures »¹⁹. La terminologie « Lieu intermédiaire » a été introduite dans la Loi Liberté de Création Architecture et Patrimoine de 2016. Dans les « Lieux intermédiaires », les processus valent autant que les résultats, les œuvres et leur diffusion autant que l'utilité sociale des liens entretenus par et dans le lieu. C'est pourquoi leur action ne peut se réduire à produire des objets culturels destinés à être consommés par un public dans un espace dédié ; elle accorde de l'attention à l'accompagnement artistique, à l'écoute des habitants, à leurs capacités de fédérer des compétences au service de projets ou d'expressions autres. Un seul autre Lieu Intermédiaire et Indépendant est aujourd'hui référencé dans le Gers²⁰.

1.2.2 L'Association LIRES

Techniciens professionnels du développement territorial (économique, social et culturel), Didier Bardy et Catherine Mitjana-Bardy ont créé l'association LIRES (Lieu pour l'Initiative, les Rencontres et les Echanges à Sarrant) en 1999 comme support à la création de la « Librairie-Tartinerie ». Le projet repose alors sur une librairie généraliste qui répond à une demande de proximité, organise des animations et rencontres d'auteurs et propose à ses visiteurs un espace de restauration (tartines et boissons). En 2005, la librairie devient la SARL « Des Livres et Vous » et ouvre un fond itinérant sous le nom de « Librairie des Territoires ». Cette librairie itinérante sur l'ensemble du territoire national présente un fond spécialisé, adapté aux colloques universitaires, festivals ou rencontres professionnelles qui s'appuient sur ses compétences. Les Librairies Tartinerie et des Territoires transférées sous forme de SARL²¹, l'association LIRES se tourne alors vers un nouveau maillon de la chaîne du livre en créant les éditions de La Librairie des Territoires® qui publie la même année leur premier ouvrage « Culture, Tourisme et Territoire ». LIRES est devenue une **maison d'édition** spécialisée dans le développement territorial, notamment à dominante culturelle et touristique. En 2014, l'association LIRES crée un **festival « Les Estivales »** à Sarrant consacré à l'illustration, en partenariat avec la Médiathèque départementale du Gers. Ces actions engendrent une dynamique associative et foncière qui prend la forme d'une association LAMIS²² et d'une SCI. Depuis cette année, la maison d'édition La Librairie des Territoires® est devenue indépendante sous forme associative et pourrait intégrer, à l'issue de sa « première » année d'existence

¹⁸ <https://cnlii.org/>

¹⁹ VERGNAUD Laurent, « les lieux intermédiaires et indépendants », *La Revue de l'Observatoire* 2018/2 N°52, p.26

²⁰ La Petite Pierre à Castéra-Verduzan. Saison itinérante et in situ, Festival arts de la rue N'Amasse pas mousse, lieu de résidence (3 salles de répétition dont une chapelle spectacle, 1 gîte, Cie Kiroul en résidence permanente

²¹ Voir infra page suivante.

²² Voir supra p.11

statutaire, le contrat de filière Livre d'Occitanie. L'association LIRES a aujourd'hui pour principales missions la conception, la gestion et l'organisation annuelle du Festival Les Estivales, soutenus dans le cadre du Contrat Territoire Lecture du PETR par la DRAC Occitanie (7 K€) et le Centre National du Livre, le portage de résidences artistiques financées par la DRAC Occitanie, l'EPCI Bastides de Lomagne et la commune de Sarrant. De manière implicite et comme démontrée au fil du temps, LIRES produit de **l'ingénierie et de l'accompagnement territorial** grâce aux compétences de ses fondateurs et à leur important réseau national. Ils sont ainsi missionnés par la Librairie Tartinerie pour la librairie itinérante des Territoires, attirent de jeunes entrepreneurs à Sarrant et interviennent régulièrement auprès de structures extérieures.

1.2.3 La Librairie Tartinerie

Créée par Didier Bardy et Catherine Mitjana-Bardy en 2000 sous forme associative (LIRES) puis en SARL (2005), la SARL Librairie Tartinerie a été rachetée par Hélène Bustos en 2019. Le parcours professionnel de la nouvelle propriétaire s'est effectué comme journaliste au sein de Transrural Initiatives à Paris. Ce « changement de vie » correspond, selon elle, à un enjeu car « un projet économique comme celui-là, cela ne peut pas exister ». La librairie Tartinerie compte aujourd'hui 3 salarié.es (2,4 ETP). Elle est dorénavant intégrée aux réseaux professionnels d'Occitanie. Elle a reçu des aides à la reprise de la Région – 7 K€ en 2020 sur l'axe *Travaux et transmission* –, du Centre National du Livre (15 K€) et pour la mise en Valeur des fonds et de la création éditoriale (VAL) et a bénéficié d'un apport en compte courant à 0% (25 K€) de l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC).

La **librairie** dispose du label LIR (librairie indépendante) et Occitanie Livres et Lecture prend à sa charge des venues d'auteurs pour 2 600 € en 2020. Le projet de reprise de la Librairie Tartinerie s'établit à la fois dans une continuité et dans les apports de la repreneuse : liens avec les collectivités, travail à l'échelle de l'EPCI proche notamment en travaillant avec des agriculteurs locaux pour la **partie restauration**.



Hélène Bustos souligne aujourd'hui toute la force de la diversité des structures publiques comme associatives du territoire mais indique qu'il faut « être attentif à faire de la place à tout le monde dans un système de travail partagé »²³. A l'échelle de l'EPCI, elle entretient des liens avec le développement économique. Au niveau associatif, elle s'appuie sur les médiations de LAMIS et la dynamique liée à LIRES dans le cadre des Estivales et des résidences d'illustrateurs. Dans le cadre de la Micro-Folie, la Librairie pourrait représenter l'espace de convivialité²⁴.

²³ Entretien avec Hélène Bustos, Libraire, 21 juillet 2020.

²⁴ Entretien avec Alain Berthet, Maire de Sarrant, 21 juillet 2020.

La Librairie Tartinerie, les associations LIRES et LAMIS forment un « pôle de l'illustration ». Ces trois parties prenantes privées et associées sont nées d'une même initiative : « pour Sarrant, ce qui se passe, c'est formidable et on le doit à de fortes et riches personnalités »²⁵. Aujourd'hui, cette initiative s'est décuplée par l'adjonction de personnes et de structures, sans perdre pour autant son « âme », ses ambitions et sa dynamique. Ces parties prenantes forment un écosystème culturel, économique et social, certes fragile et peu financés par les pouvoirs publics²⁶ mais dont les dynamiques reposent non plus sur des personnes mais sur des structures et des équipements. Ils représentent une unité coopérative « Pôle de l'illustration » proche de la dynamique « Lieux Intermédiaires et Indépendants »²⁷. Ils disposent en effet d'espaces de travail et d'ateliers partagés, d'unités de fabrication (édition, sérigraphie, reliure, expositions, ...), accueillent des espaces et services hybrides (boutique, librairie, café et restauration, actions de médiation, Espace de Vie Sociale, ...) et développent une vie sociale au sein d'un centre bourg disposant de peu d'équipements de rencontres.

Toutefois, l'imbrication des parties prenantes comme l'implication de mêmes personnes dans plusieurs structures de nature différente crée aujourd'hui un sentiment d'illisibilité, certes « sans que cela ne remette en cause les personnalités et les forces qui les animent »²⁸, qui ne permet pas tout aussi bien aux différentes collectivités, organisées fréquemment en silos, de saisir le rôle de tous les acteurs qu'aux personnes qui les animent de savoir à quel titre elles interviennent et quels sont les espaces qui s'ouvrent à elles.

► 1.3 Les pouvoirs publics impliqués et associés

Choix est fait dans la présente étude de différencier les acteurs publics territoriaux, la commune de Sarrant et la communauté de communes Bastides de Lomagne et indirectement l'espace de projet du PETR Portes de Gascogne, et les collectivités accompagnatrices, Département, Région et organisation déconcentrée de l'Etat, dont les enjeux et les missions sont certes complémentaires mais à des échelles différentes de territoire.

1.3.1 Les acteurs publics territoriaux

La **commune de Sarrant** est composée d'un village et de quelques écarts de 368 habitants. Sans parler de gentrification, de nouveaux arrivants s'y sont installés ces vingt dernières années à la fois pour une autre qualité de vie, notamment pour des personnes âgées, et à la fois du fait de la métropolisation toulousaine. Cette arrivée de néo-habitants a bousculé les activités, notamment le secteur lié à l'agriculture, et a généré dans le village et ses écarts une instabilité, voire parfois même des conflits avec les personnes plus anciennement installées. Selon Monsieur le Maire, ces tensions sont aujourd'hui apaisées et cohabitent sans conflit d'usages. Toutefois, des liens sociaux demandent à être entretenus. Si l'on peut reconnaître aux acteurs du Pôle de l'illustration d'y avoir contribué, Le premier magistrat « conscient du risque de fragmentation » déplore qu'une « partie de la population qui habite la commune, si elle n'est pas contre, n'adhère pas fortement », tout en étant réaliste quant à l'étroitesse des moyens qu'il peut accorder au projet²⁹.

²⁵ Idem.

²⁶ En l'absence de chiffres stabilisés, nous l'estimons aux environs de 35 K€/an

²⁷ Voir supra p.14.

²⁸ Entretien avec Alain Berthet, Maire de Sarrant, 21 juillet 2020.

²⁹ Le budget municipal est de 200 K€.

Pour autant la dynamique associative est importante. Elle a créé à Sarrant un cas de développement local qui combine économie, social, tourisme, culture autour de la question de l'édition, la librairie, l'illustration. Le projet de Micro-Folie a donc mission à étayer cette dynamique : « le responsable de la Micro-Folie sera en charge de sa gestion (...). Dans le cadre des Estivales ou des animations de LAMIS, un programme, concerté en amont, sera établi avec ces associations. De même, il pourra y avoir des réservations de la part d'autres associations »³⁰. Pour les aménités de restauration (car elle n'a qu'un petit espace pour des vernissages), un partenariat, sans exclusivité, pourrait s'établir avec La Librairie-Tartinerie comme avec les Toits de Gascogne, pour la gestion de deux hébergements. Cette Micro-Folie prendra possession – à terme³¹ – d'un bâtiment de près de 300 m². Le rez-de-chaussée sera consacré à la Micro-Folie sur près de 100 m², comprenant une salle de projection, un espace de travail et de médiation et un espace-bar limité aux vernissages. Ces espaces permettront des accueils de classe de la commune (service civique communal et bibliothécaire) ainsi que de toute l'intercommunalité (en lien avec la communauté de communes et le tissu associatif). Les autres étages abriteront des logements gérés par les « Toits de Gascogne » : le premier est composé de trois logements en location dont un peut être dédié à des résidences d'artistes et/ou de jeunes créateurs ; le second est dédié soit à des accueils de groupes soit à des gîtes (3 appartements) dont un (studio) pourrait être attribué à des résidents artistiques en court séjour et en « ailes de saison » touristiques (POUTHIER, 2010). Les « Toits de Gascogne » sont gestionnaires du locatif. L'investissement est réalisé sur fonds Leader, Région et Drac.

La communauté de communes Bastides de Lomagne est née en 2013 de la fusion de trois EPCI comptant moins de 5 000 habitants. Bastides de Lomagne compte 41 communes pour 11 500 habitants. Si son territoire est en dessous du seuil de densité, c'est qu'il est composé d'un semis de villages et de bourgs. Les trois EPCI antérieures avaient comme cœur de politique le service à la population. La « personne étant au cœur du projet de chacune de ces intercommunalités, la fusion de 2013 a été facilitée en préservant ce socle de service à la population »³². Les compétences de l'intercommunalité sont donc très étendues : enfance – jeunesse ; centre intercommunal d'action sociale (aide à la personne, transports à la demande, portage de repas, petite enfance, OPH, circuits courts alimentaires) ; tourisme (base de loisirs de saint-Clar, base de loisirs avec camping et restaurant de Thoux Saint-Cricq, Solomiac, bastides, Sarrant plus beau village de France, sentiers de randonnée) ... En terme économique, l'intercommunalité compte beaucoup de Petites et Moyennes Entreprises et des entreprises agricoles dont certaines sont innovantes, comme celle investie dans les huiles essentielles. La compétence culturelle s'est naturellement imposée à la fois pragmatiquement – les EPCI en disposaient – et à la fois politiquement – elle est un service public à la population. L'EPCI gère une école de musique intercommunale de 120 élèves, le Musée de l'Ecole publique de Saint-Clar et le Centre d'interprétation des Bastides de Cologne. La communauté de communes reconnaît toute l'importance du Pôle de l'illustration de Sarrant : « tout le monde a comme objectif de faire un phare de Sarrant et de la communauté de communes un haut lieu de l'illustration. C'est une force à un niveau local, national, voire international »³³.

³⁰ Entretien avec Alain Berthet, Maire de Sarrant, 21 juillet 2020.

³¹ En attente des travaux, la Micro-Folie s'installera au premier étage de la Mairie en lien avec la bibliothèque qui dispose d'ores et déjà d'un fond illustration. Son rôle s'en trouve d'autant plus étoffé.

³² Entretien avec Maryline Domejean, DGS de l'EPCI Bastides de Lomagne, 20 juillet 2021.

³³ Idem.

Le territoire s'est ainsi saisi du thème de l'illustration dans son projet touristique et culturel. Cette appropriation s'est d'abord traduite par la mise en œuvre du « voyage illustré » porté par l'Office de Tourisme Bastides de Lomagne : « il y a aujourd'hui une volonté partagée entre les élus et l'Association LIRES de structurer et organiser les initiatives, afin de doter Sarrant « plus beau village de France » d'une distinction visible et d'un thème fédérateur sur tout le territoire de l'intercommunalité ». Pour se faire, le Contrat Territoire Lecture (hier porté par la Médiathèque du Gers à l'échelle du Département, aujourd'hui par le PETR Portes de Gascogne) pourrait être porté, comme le souhaite la DRAC Occitanie par l'EPCI. Il serait à signer avant le 31 décembre 2020 pour un financement des Estivales (8 à 13 K€) et de résidences qui pourrait être portées par LAMIS (5 K€) et/ou par la communauté de communes dans d'autres lieux du territoire. C'est pourquoi, Bastides de Lomagne a recruté, avec l'aide d'un financement Leader géré par le PETR Portes de Gascogne une coordinatrice culturelle au 1^{er} septembre 2020 en la personne de Noémie Bellanger. Ce poste est envisagé en appuis de la commune de Sarrant pour la Micro-folie et du projet Sarrant, Village de l'illustration.

Le PETR Portes de Gascogne compte 71 000 habitants sur 2000 km². Il regroupe cinq intercommunalités : La Lomagne Gersoise, Bastides de Lomagne, la Gascogne Toulousaine, Les Coteaux Arrats Gimone et Le Savès. Il est en interconnexion, plus ou moins dynamique, avec les agglomérations d'Agen et de Montauban et la métropole Toulousaine. Le « projet culturel est le premier projet collectif [dès 2003] à avoir été développé à l'échelle du Pays Portes de Gascogne »³⁴. Le PETR accompagne les acteurs du territoire et notamment le projet illustration, en jouant un rôle d'interface avec les partenaires institutionnels et les collectivités. Il conduit également ses propres projets, répartis sur l'ensemble du Pays sous forme de rencontres numériques et d'œuvres contemporaines in situ pérennes créant des itinéraires artistiques où se mélangent fresques murales, art et environnement. Le PETR a généré une association culturelle (Culture Portes de Gascogne) qui porte en partie le projet culturel. Il a apporté son soutien à la communauté de communes Bastides de Lomagne pour la création du poste de coordinatrice et est signataire de l'actuel Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Occitanie dans lequel les Estivales de Sarrant et les résidences sont soutenues à hauteur de 12 K€ : « ce contrat s'achève avec une proposition de la DRAC de le voir porter par la communauté de communes Bastides de Lomagne »³⁵. Dans la prospective d'une phase de développement du projet culturel de territoire du PETR, il est envisagé la constitution et le renforcement de pôles structurants, qui pourraient être soutenus par des fonds Leader dans le cadre de la future programmation européenne.

La photographie du territoire et de ses parties prenantes fait apparaître une dynamique importante tant des acteurs privés et associatifs que des acteurs publics territorialisés. La toile de fond n'est pas sans évoquer celle des « nouvelles ruralités » qui cherchent à agencer la croissance démographique des espaces ruraux, le souci de répondre au « désir de campagne » (MICOUD, 2010), le souhait d'éviter le développement d'un sentiment d'abandon, voire de relégation, et le besoin d'engendrer de nouvelles fonctions économiques au sein des espaces ruraux³⁶, tout en maintenant une qualité « d'aménités d'agrément » (COGNARD, 2010) pour les résidents comme pour les personnes qui y pèrègrinent.

³⁴ <https://www.paysportesdegascogne.com/> consulté le 28 août 2020.

³⁵ Entretien avec Aurélie Bégou, Chargée de mission du Projet culturel du PETR, 20 juillet 2020.

³⁶ MARTY Arnaud (2014), « Nouvelles ruralités », *Prospective et Stratégie 2014/1-2*, p.199-213.

1.3.2 Les collectivités territoriales partenaires

Le Département du Gers, ses missions, ses services et ses agences.

D'ores et déjà, la Médiathèque départementale du Gers est partenaire de LIRES pour les Estivales en intervenant financièrement (6,5 K€) et en apportant son soutien logistique. Elle co-organise avec LIRES la journée des bibliothèques dans 13 villages et bourgs du département. Il convient que ce soutien s'ancre dorénavant dans les axes de la politique départementale. D'autant que cette dernière se réactive par le projet d'une convention tripartite « pour la généralisation de l'Education Artistique et Culturelle dans le Département du Gers », avec la DRAC Occitanie et le Rectorat de Toulouse (DSDEN du Gers). Outre l'Etat en interministériel, le Département mobilise dans ce projet de convention ces outils et services : médiathèque et archives départementales, conservation du patrimoine, ADDA du Gers et le Centre d'Art contemporain « Memento » avec son réseau des musées. Cette convention pourrait être signée en 2021 (2021-2023). Des déclinaisons contractuelles avec des territoires peuvent s'envisager : article 7 : « un conventionnement sera recherché avec les intercommunalités et les pôles culturels territoriaux définis par le Département pour coordonner au niveau des territoires de proximité les axes de la convention départementale EAC » afin de « valoriser les spécificités territoriales tant artistiques que culturelles, les ressources patrimoniales et environnementales pour une meilleure appropriation par les enfants, les jeunes et les habitants » (article 3). S'il peut paraître prématuré que le Département soit signataire du Contrat Territoire Lecture entre l'EPCI Bastides de Lomagne et la DRAC Occitanie, rien ne s'opposerait à un avenant permettant d'une part de sanctuariser l'aide financière apportée à l'Association LIRES pour les Estivales et d'autre part de voir le Département devenir acteur du développement de LAMIS en soutien des résidences et des actions d'éducation artistique et culturelle. Enfin Le Département du Gers apporte de manière expérimentale et innovante, une aide au projet à des actions culturelles en direction des personnes âgées en EHPAD comme à Cologne (Compagnie Vortex de Caroline Sire – collecte linguistique et de mémoire). Cette aide expérimentale, si elle est prorogée et développée, peut venir accompagner le développement d'actions liant culture, social et santé.

La Région Occitanie et son agence Occitanie Livres Lecture

La Région Occitanie (et sa précédente Région Midi-Pyrénées) porte un regard attentif aux initiatives menées à Sarrant. Fatma Adda, conseillère régionale en charge du dossier, considère que « le travail réalisé à Sarrant relève d'une exemplarité dont nombre de petites communes rurales pourraient s'inspirer »³⁷. C'est pourquoi la Région Occitanie a apporté son aide à la Librairie Tartinerie dans le cadre de sa transmission (7 K€) et propose à sa commission permanente de la Région en octobre 2020 un soutien à l'investissement de LAMIS dans le cadre de la réhabilitation de sa demeure bourgeoise à hauteur de 30 K€. Au-delà de la traduction financière de son soutien, la Région Occitanie, par la voie de sa conseillère régionale déléguée, a souhaité particulièrement insister sur l'importance de l'écosystème malgré un sentiment d'illisibilité « qui ne remet en cause ni les personnalités, ni les personnes qui l'ont généré et qui l'animent »³⁸. La Région n'est pas engagée dans le Contrat Territoire Lecture mais soutient en investissement le projet de Micro-Folie de la commune de Sarrant, tout en n'étant pas impliquée dans son fonctionnement ultérieur.

³⁷ Entretien avec Fatma Adda, conseillère régionale, 14 septembre 2020.

³⁸ Idem.

En complément son agence Occitanie Livre et Lecture œuvre au soutien de la filière du livre à la fois indirectement – mobilisation de fonds du Crédit coopératif et garantie financière de France Active, outil de l'Economie Sociale et Solidaire³⁹ – et directement en apportant une aide aux animations et venues d'auteurs.

Occitanie Livre et Lecture a soutenu en 2018 Les Estivales (via la Librairie Tartinerie) à hauteur de 4,7 K€. Si Occitanie Livre et Lecture souligne l'importance des actions engagées « dans un territoire très rural », l'agence pointe également que le modèle repose « trop sur des personnalités » et salue la transmission de la Librairie Tartinerie « dont le modèle économique est fragile »⁴⁰. C'est pourquoi l'agence a œuvré au projet de reprise et apporté, dans le temps, son soutien aux animations (4,5 K€ en 2019, 2,6 K€ en 2020) et indirectement aux Estivales par le biais de la Librairie Tartinerie. Dans le cadre de l'évolution du système d'acteurs du Village de l'illustration, elle s'est déclarée prête à accompagner la structuration et la communication de la « nouvelle » société d'édition La Librairie des Territoires.

La DRAC Occitanie

Dans le cadre tout autant de ses soutiens à la filière du livre que de son approche territoriale, la DRAC Occitanie apporte son aide en investissement à la Librairie ainsi qu'à LIRES pour les résidences artistiques (10 K€) et les Estivales via le Contrat Territoire Lecture du PETR (12 K€ dont 7K€ pour les Estivales⁴¹). La possible signature par la communauté de communes Bastides de Lomagne d'un Contrat Territoire Lecture permettrait de renforcer le soutien à LAMIS pour les résidences artistiques de territoire et la poursuite de l'aide apportée à l'association LIRES pour les Estivales. Sur ce dernier point, la DRAC Occitanie souhaite toutefois une clarification des objectifs – « qu'est-ce que c'est un festival littéraire aujourd'hui ? Comment participe-t-il à un portage de la création littéraire ? »⁴² -, notamment en ce qui concerne l'aide à l'émergence, les critères de sélection et la valorisation des illustrateurs.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie appelle ainsi d'une part à une clarification des missions entre les acteurs et les collectivités – elle-même étant la première d'entre elle – et d'autre part à une formalisation des projets culturels et artistiques de chacune des structures impliquées. Il paraît en effet nécessaire que simultanément à l'organisation fonctionnelle du Village de l'illustration, l'articulation entre les projets culturels et artistiques de chacune des entités puissent s'établir. Pour se faire, la DRAC Occitanie encourage, notamment les associations LIRES et LAMIS mais également la communauté de communes Bastides de Lomagne, à écrire un projet d'établissement permettant de mieux énoncer les missions déléguées, notamment en terme d'émergence et de soutien à la création et à la valorisation des œuvres des illustrateur.trice.s et de circonscrire les responsabilités, sans pour autant les limiter. Dans le cadre des résidences, l'aide apportée pourrait alors être renforcée notamment pour accompagner les « montées en compétences »⁴³ des coordinateurs et médiateurs de LAMIS, celles de LIRES n'étant que peu mises en question.

³⁹ Entretien avec Fabrice Rodriguez, Chargé d'affaires Economie Sociale et Institutionnelle, Crédit Coopératif, 18 septembre 2020.

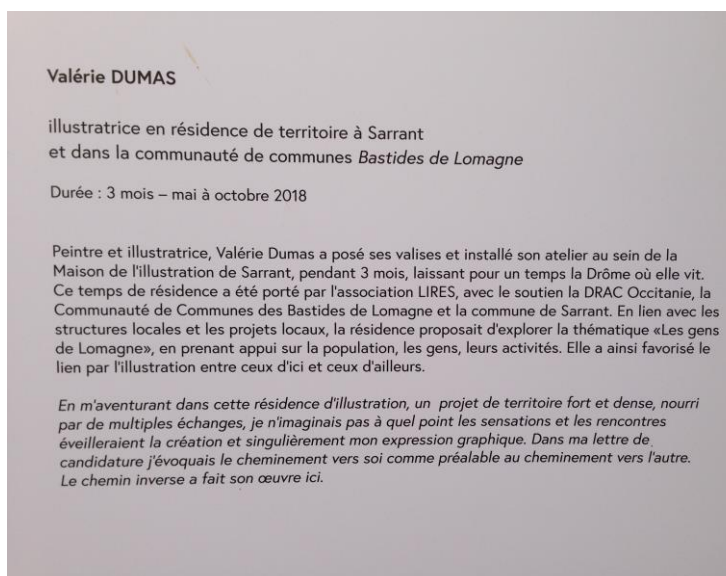
⁴⁰ Entretiens avec Laurent Sterna, Directeur, et Yanik Vacher, Chargée de mission Economie du Livre, Occitanie Livre et Lecture, 18 septembre 2020.

⁴¹ Budget Estivales 2019 : 48,5 K€ = 7 K€ Drac CTL + 6,5 K€ MDG/Département + 4 K€ CNL Partir en Livre + 5,5 K€ OLL + 13 K€ SARL Librairie/LIRES (fonds propres) + 12,5 K€ Produits financiers.

⁴² Entretien avec Valérie Travier, Directrice adjointe et Henri Gay, conseiller Livre et Lecture de la DRAC Occitanie, 18 septembre 2020.

⁴³ Idem.

Comme le confirme en effet l'auteure-illustratrice Valérie DUMAS : « avec Catherine Mitjana-Bardy, l'accompagnement de ma résidence longue durée a été optimale. Non seulement elle a su me faciliter les rencontres et m'offrir son hospitalité mais encore elle a été un regard extérieur sur mes créations avec les habitants (...). Avec elle, nous avons pu échanger avec les habitants de la commune qui a donné lieu à une installation in situ et a un travail sur les plaques de rue »⁴⁵.



En termes d'édition, La Librairie des Territoires® n'est pas aujourd'hui soutenue par la DRAC Occitanie mais sous condition qu'elle puisse « intégrer le réseau des maisons d'éditions » et que « l'accompagnement potentiel d'Occitanie Livre et Lecture – qui est aussi une de nos agences – soit pertinent, nous pourrions envisager d'y apporter notre aide car il y a en France bien peu d'éditeurs en capacité de publier des ouvrages sur la culture et encore plus sur le développement culturel territorial »⁴⁶. Enfin, une attention particulière est portée au projet de Micro-Folie avec le souhait de clarifier le mode et les moyens de fonctionnement au-delà de l'aide apportée par l'Etat en investissement. L'analyse de la DRAC Occitanie rejoint à ce titre celle de la libraire Héléne Bustos : « La Micro-Folie, cela peut être pire qu'un site internet. C'est très beau mais il faut le faire vivre !? »⁴⁷.

Le système d'acteurs, privés comme publics, qui œuvrent au développement territorial de la commune de Sarrant et plus globalement à la communauté de communes Bastides de Lomagne est donc à la fois d'une grande richesse et d'une grande complexité. Il reflète tout autant le dynamisme d'une société civile et sa confusion que l'empilage politico-administratif français, aux « responsabilités partagées »⁴⁸ mais aux contours juridiques flous et aux missions parfois chaotiques y compris au sein de mêmes collectivités.

De ces « complexités désorganisées et organisées » naissent – malgré des financements limités – de nouvelles formes d'émergence organisationnelles qui ne sont pas sans renouveler les approches du développement territorial. Avec pragmatisme, il s'agit alors dans un territoire de rassembler les différents acteurs pour élaborer ensemble et en « communs », sur la base d'un intérêt général partagé, un programme d'actions, qui dépasse le cadre institué et le traverse. Cette « reliance » demande à chacun un « pas de côté », un « écart » (JULLIEN, 2008) qui ouvre et œuvre à une voie tierce, au travers « d'inters », qui devient une réponse alternative – encore plus d'actualité – aux oppositions bilatérales entre ville et campagne, pour tisser et alimenter de « nouvelles ruralités ».

⁴⁵ Entretien avec l'illustratrice Valérie Dumas, 16 septembre 2020.

⁴⁶ Entretien avec Valérie Travier et Henri Gay, *op.cit.*, 18 septembre 2020.

⁴⁷ Entretien avec Héléne Bustos, Libraire, 21 juillet 2020.

⁴⁸ Article 103 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et Article 3 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (LCAP).



► Les « inters » du projet culturel de territoire et ses valeurs

Dans un monde en mouvement où la constance de la transformation est la seule donnée stable, l'intérêt général partagé pour la culture dans un territoire ne peut dorénavant se limiter à assigner, c'est-à-dire délimiter ou déterminer, des dispositifs et des équipements. Certes, les interventions culturelles des collectivités se sont d'abord limitées à une rationalisation plus ou moins effective de l'action publique dans un espace géographique défini. Ces « territoires de projet » sont devenus l'exercice – parfois le réceptacle – de programmes définis par d'autres puissances publiques, étatiques ou régionales prioritairement, (LANDEL, 2017). Elles y ont trouvé matière à planter dans la carte de nouvelles « enseignes napoléoniennes » sur une carte avant de s'imprégner d'un territoire.

Signes d'un monde qui change, les crises des systèmes de représentation que nous vivons impactent nos actions et nos manières d'agir territoriales. Elles ne sont pas sans générer morosité et immobilisme. Mais elles ouvrent également de nouvelles constructions au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale. Ces « projets culturels de territoire » souvent intercommunaux impliquent que les acteurs se coordonnent pour être co-auteurs du projet territorial. La question de la cohésion sociale et du « faire ensemble » prend le pas sur la constitution d'opérations ou de schémas qui a scandé le modèle culturel français de ces quarante dernières années. En co-produisant avec leurs acteurs, leurs élus et leurs habitants, elle fait une place grandissante aux lieux, aux réseaux, aux mitoyennetés, aux métissages... en d'autres mots aux liens et aux *inter*-relations.

C'est probablement dans ces *inter* – cette voie *intermédiaire* – que les territoires *intercommunaux* sont en capacité de « déplacer les bornes » des modèles culturels qui nous ont nourris. Cela demande de co-produire l'intervention culturelle territoriale qui, si elle peut encore se traduire par des financements croisés, n'en épouse ni les mêmes contours ni les mêmes principes, ne serait-ce que par le régime de propriété qu'elles adoptent. Ces *inters* ne sont donc pas sans interroger le rôle et la place de la puissance publique et contribuent à repenser la notion de développement culturel territorial. Ils reposent sur une confiance réciproque, une cohésion et un sentiment d'appartenance partagé et combinent compétence et intelligence territoriale (BAUELLE - GUY - MERENNE-SCHOUMAKER, 2011). Ils sont en mesure de s'évaluer au regard des Indicateurs de Développement Humains définis par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 1990) qui visent avant tout une amélioration des conditions de vie et des liens sociaux et une meilleure redistribution des richesses.

► 2.1 Les « inters » du Village de l'illustration

2.1.1 L'intersectorialité, une vision en « relief »

Si elle était une « dimension » susceptible de « changer la vie » en 1981, la culture s'est progressivement structurée et professionnalisée jusqu'à s'imposer d'abord comme une catégorie de l'intervention publique (DUBOIS, 1990), puis comme un « service public »¹. Ce faisant, la politique culturelle s'est construite, comme toutes les autres politiques publiques, en segments. Cette construction en silos oblige au décloisonnement dans une approche territoriale. Plus qu'au mot de « transversalité », terme parfois incantatoire, les acteurs de Sarrant cherchent à donner corps à celui d'« intersectorialité », entre culture et social, culture et éducation, culture et tourisme, culture et économie. L'enjeu était déjà présent dans les politiques de la ville, mais également de manière plus missionnaire dans les Parcs naturels régionaux. Et il n'est pas anecdotique de constater que cette notion d'intersectorialité se pose avant tout dans le cadre de politiques territoriales, non pas comprises dans le sens d'un aménagement équipementier qui a longtemps prévalu – des tuyaux plus que des usages –, mais de politiques prenant en compte un territoire spatial et social, soit les personnes qui habitent le territoire.

L'intersectorialité demande au préalable, à la différence de la transversalité, de bien reconnaître chaque politique sectorielle. Mais sa plus-value ne peut être réduite à l'appropriation par un partenaire d'un segment dans son entièreté : à toi l'artistique et la création, à moi la pédagogie et la transmission, à lui le social et l'éducatif, à eux le montage contractuel et financier (POUTHIER & MIQUEU, 2019). L'intersectorialité dans un territoire doit d'abord être comprise comme une dynamique territoriale de travail, soit des voix distinctes mais concordantes formant des équipes singulières, dans une remise en question et une écoute perpétuelles. L'intersectoriel est donc aussi un interprofessionnel. Il demande d'entrer en dialogue avec d'autres mondes sociaux, d'autres réalités institutionnelles, d'autres représentations territoriales. Sans nier ni se substituer aux échelons publics comme aux acteurs associatifs présents dans leurs territoires, il demande à faire œuvre et preuve d'assembler, à l'image du PETR Portes de Gascogne.

2.1.2 L'intercollégialité, une autre gouvernance des territoires

La construction de politiques territoriales nécessite des dialogues reconnaissant les missions de chacun tout en étant en mesure de les conjuguer. D'une part, l'aménagement territorial français conçu en égalité des droits – assumée par un État jacobin redistributeur – s'est mué d'abord en égalité des places avant de se dissiper au profit d'une égalité des chances, pour les « pertes et bénéfiques » des pouvoirs locaux (ESTEBE, 2015). D'autre part, si le législateur a souhaité, dans le temps, simplifier, force est de constater que son action relève du fantasme. L'organisation territoriale française d'hier comme d'aujourd'hui est imparablement complexe, d'autant que les simplifications attendues par les dernières lois se font attendre. L'efficacité de l'action publique ne peut donc passer que par le prisme de la capacité à circuler « dans » et « entre » nos collectivités, et renvoie inévitablement à la nécessité d'une coopération publique entre collectivités, l'État étant la première d'entre elles.

D'une part, il devient essentiel de mieux articuler des dispositifs aujourd'hui par trop fragmentés : ici un Contrat Territoire Lecture, là un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, là encore une Micro-Folie ou un Espace de Vie Social, D'autre part, cela oblige à de nouvelles coopérations dans une relation non plus subordonnée mais équivalente. Le Village de l'illustration peut ainsi faciliter des accords entre collectivités de manière à ce que se construisent des complémentarités collaboratives, dans un rapport hétérarchique et non hiérarchique. On confère alors une nouvelle ampleur à la coopération publique en lui donnant comme mission de faire œuvre commune (co-opérer) aux bénéficiaires – entendus comme bienfaits – des personnes qui habitent ou pèrègrinent dans le territoire.

Nouvelle ampleur mais aussi tout autre intensité. Il a été constaté que l'intérêt général partagé doit reposer sur une coopération de terrain afin de mobiliser les énergies propres des organismes et des créateurs présents : « l'ensemble des acteurs concernés est alors appelé à "faire communauté". Le terme "communauté" est à comprendre ici dans son sens le plus ouvert : il s'agit de considérer les ressources culturelles du territoire comme des communs culturels que l'ensemble des acteurs ont la responsabilité partagée de les préserver, d'animer, d'enrichir et de valoriser »⁵⁰. Voilà qui obligerait à réinventer les modalités de l'intervention culturelle ; voilà qui engage à reconnaître et se reconnaître dans une interterritorialité où chacun(e) revêt les habits du médiateur ou de la médiatrice ; voilà qui astreint à investir et s'investir dans de nouvelles formes de gouvernance localisées qui demandent à être contractualisées. Cette contractualisation inscrit un partenariat dans un agenda de moyenne durée qui oblige les parties prenantes à affirmer leur volontariat et à afficher leur stratégie, dans un monde de multi-décisions. Il participe également à identifier une demande sociale de plus en plus complexe et diversifiée et amène les contractants sur même terrain stratégique de développement territorial.

2.1.3 L'interculturalité, une nouvelle éthique de la coopération

Les territoires ruraux sont habités. Leurs habitants et résidents, anciens ou récents, ceux qui sont partis comme ceux qui sont restés, ceux qui y vivent et ceux qui y itinèrent, ont une (des) histoire(s) culturelle(s). La biodiversité à laquelle nombre de territoires sont aujourd'hui attachés fait face à de nombreux défis : le changement climatique, la gestion des ressources, la préservation de la nature. Elle ne peut faire fi de la diversité culturelle : celle des langues, des cultures, des usages. La diversité culturelle, environnementale, sociale insiste en premier lieu sur la préservation : la notion d'interculturalité met l'accent sur les rencontres des cultures comme processus favorisant compréhension, ouverture à l'altérité, celle des autres comme la sienne propre (SAEZ, 2009). Elle s'oppose à une assimilation par une communauté unique mise à mal par la mobilité et les flux des migrations, la primauté de valeurs individuelles souvent devenues particulières, aux tentations de repli et d'identités fictionnelles (HEINICH, 2018). Parce qu'ils respirent et inspirent, les territoires produisent – fréquemment par le biais de créateurs et des acteurs qui partagent les sens et les savoirs – un autre récit dans un processus qui favorise une meilleure compréhension mutuelle.

Bien qu'ils soient dépositaires d'histoires et de mémoires, produits de (re)constructions politiques multiples, les EPCI souffrent d'un déficit d'appropriation. L'empilage des responsabilités, le brouillage généré par le « mille-feuille » territorial, la mise à distance des

⁵⁰ FUCHS Baptiste (2019), « Les nouvelles dynamiques culturelles intercommunales ou la quête du sens », in *La culture à l'âge de l'intercommunalité*, Revue de l'Observatoire N° 54, été 2019, p.76.

citoyens de la « chose publique » ne facilitent guère le sentiment d'appartenance à une communauté. La coopération des acteurs, publics comme privés, culturels comme sociaux, permet de mieux identifier les responsabilités et d'assembler les ressources et les énergies. Elle peut également incarner un territoire, comme le souhaite la communauté de communes Bastides de Lomagne au travers de l'illustration. D'autant que cette incarnation se concrétise également par une capacité à conférer aux plus jeunes qui habitent et œuvrent dans le territoire – comme ceux qui développent une activité économique à Sarrant – de viser leur émancipation comme partie prenante de leur propre développement et du développement de la communauté. Cet « agir culturel territorial en communs » (POUTHIER, 2020) offre ainsi de nouvelles ressources que les personnes et leurs représentants ont la responsabilité partagée de préserver et d'animer.

« La racine pousse là où est l'arbre dont le tronc est perméable à toutes les sèves de l'univers », écrit le poète Gabriel Okoundji⁵¹. L'enjeu à Sarrant et dans la communauté de communes Bastides de Lomagne n'est donc pas aujourd'hui de déboucher sur un mélange uniformisant ou conflictuel mais sur des recompositions respectueuses des postures culturelles, susceptibles de réviser leurs systèmes de références et d'agir. Cet agir culturel territorial en communs repose sur un financement de biens publics et l'implication de ressources privées pour participer à de « nouvelles ruralités ». Cela demande de sortir de cette logique descendante qui organise traditionnellement l'action du domaine public pour aller, peut-être, vers la promotion horizontalisée de cadres de valeurs partagées permettant aux femmes et aux hommes de déployer leurs capacités au cœur des territoires, de sorte que naissent et soient mises en lumière ressources et singularités. Il ne s'agit donc plus de considérer les problématiques de l'action publique en termes de besoins à satisfaire, souvent en vain, mais de capacités à développer. Voilà qui demande une hybridation entre les pratiques dans une autre égalité et réciprocité des relations (ROSANVALLON, 1995) ; voilà comment le développement culturel territorial pourrait passer de la différence à la diversité et d'une entité statique à un processus dynamique d'hybridation, soit « une façon de se transformer en continu sans se perdre » (GLISSANT, 2001) ; voilà enfin comment ces « inters » peuvent nous permettre « d'entrer en trans », soit d'intégrer des valeurs culturelles dans l'ensemble des secteurs des collectivités publiques.

► 2.2 De nouvelles valeurs pour le Village de l'illustration

Si le développement local renvoie à une question d'échelle dans la proximité, le développement culturel territorial intégré implique qu'on organise la production en la répartissant entre acteurs privés et publics. Les valeurs développées sont territorialement situées et tirent leurs particularités non uniquement du produit dégagé mais de l'organisation sociale de la production qui confère sa spécificité à la démarche engagée. Dans ce cadre, cet agir territorial rénove les systèmes de valeurs usités dans le champ de la culture. La création de valeur est un terme qui obsède l'économie et dorénavant notre société occidentale dans sa globalité. Il faut l'entendre ici, dans son sens étymologique, soit « force de vie » avec des bénéfiques – entendus comme bienfaits – préservateurs et créatifs.

⁵¹ OKOUNDJI Gabriel, *Apprendre à donner, apprendre à recevoir, Lettre à Jacques Chevrier*, Bordeaux : William Blake, 2013.

2.2.1 La valeur d'usage

La présence artistique territoriale, la visite d'une exposition d'un illustrateur, la découverte d'une installation in situ ou virtuelle au sein d'une Micro-Folie ont une valeur intrinsèque, celle d'*usage* (LEFEBVRE, 2008). Individuellement, elles démultiplient les lieux et espaces pour accéder à des ressources culturelles, pratiquer et se nourrir de cultures ; elles mettent à disposition des habitants, anciens comme nouveaux, des ressources et des services. Ils permettent à chacun de s'enrichir de savoirs et de connaissances, d'accéder à ses droits et de disposer de la liberté de s'identifier. Elles engagent la reconnaissance de la diversité culturelle présente dans les territoires afin que « nul ne puisse légitimement, demander le respect de sa culture tout en refusant la culture des autres (...) »⁵². Cette confrontation, cette rencontre, est en mesure de créer des « précipités chimiques » qui alimentent la connaissance de l'autre comme celle de soi. Car, collectivement, cette valeur d'usage favorise les temps de rencontre (les sorties, les visites) et engage des actions d'éveil et de sensibilisation, qui permettent, notamment aux plus jeunes de participer à des actions d'éducation artistique et culturelle. Elle propose une diversité de formes d'expressions culturelles, qui comme l'univers ne cesse de croître et permet des temps de mise en relation au sein d'espaces publics de proximité.

2.2.2 Une valeur de partage

Mais les productions culturelles autour de l'illustration conjuguent et se conjuguent avec d'autres préoccupations sociétales, d'autres segments de politiques publiques – l'éducatif bien entendu mais aussi le développement social – ou d'autres secteurs et acteurs privés (l'économique, le touristique, l'aménagement...). Leurs valeurs se comptabilisent pour ce qu'elles apportent à un autre secteur. La synergie de ces interventions intersectorielles apporte non pas un « supplément d'âme » mais une « plus-value », une valeur ajoutée, à condition qu'elle ne soit pas « instrumentalisée » ou cantonnée à n'être que le volet d'une autre politique publique. Cette valeur extrinsèque du Village de l'illustration que nous nommons *valeur de partage*, se calcule dans la fréquence des intersections avec d'autres segments de compétences publiques, des interconnexions avec les intermédiaires (l'Espace de Vie Sociale par exemple) et les interrelations avec et entre les personnes qui montent en capacité et deviennent des « experts du quotidien ».

2.2.3 Le Village de l'illustration, un « actif stabilisé »

Le Village de l'illustration, de par ses impétrants, leur économie et les emplois générés, est également un actif sur la base d'un capital humain et social (GREFFE, 2006). Il dispose d'une *valeur d'échange*. La Librairie, la société d'édition, les autoentrepreneurs, ... sont facteurs d'emplois directs, indirects (nuitées et restauration) et de retombées induites (tourisme, attractivité). Reposant sur le capital humain de celles et ceux qui mettent en œuvre de manière située et contextualisée les interventions, elles sont difficilement délocalisables. Les acteurs sont ainsi en mesure de revendiquer des enjeux économiques et politiques de mieux-être social et environnemental plus que de compétitivité et de croissance. D'autant que leur engagement dans des formes économiques relevant de l'économie sociale et solidaire développe de nouveaux modèles collaboratifs et coopératifs⁵³.

⁵² LUCAS Jean-Michel (2017), *Les droits culturels. Enjeux, débats, expérimentations*, Voiron : Territorial.

⁵³ Entretien avec Fabrice Rodriguez, *op.cit.* 18 septembre 2020.

2.2.4 Qui promeut une *valeur d'estime* au territoire et à ses habitants

Les initiatives de Catherine Mitjana-Bardy et de Dider Bardy – initiatives qui se transmettent et s'infusent aujourd'hui – sont connues et reconnues à une échelle nationale. Elles ont conféré à Sarrant une *valeur d'estime*, qui favorise et participe à l'attractivité de son territoire non uniquement pour que des personnes viennent s'y installer mais pour qu'elles y demeurent : « si l'on veut que les gens ne partent pas, il faut qu'ils aient envie de rester »⁵⁴. A ce titre, elles sont un « enabler »⁵⁵ et participent à installer un « ambiant »⁵⁶. Cette valeur d'estime présente des risques sur son versus « marketing » avec la limite de réduire les interventions culturelles à une pure politique d'image⁵⁷, épousant en cela le syndrome de certaines métropoles depuis les années 90. Dans la communauté de communes Bastides de Lomagne et plus largement dans le Pays des Portes de Gascogne, nous privilégierons son versus d'hospitalité : nous avons pu l'analyser à travers des venues d'étudiants, l'implantation de jeunes entrepreneurs et nous avons pu le vivre en dinant lors d'une intervention artistique d'un illustrateur (Régis Lejonc) avec des touristes girondins que nous connaissions par ailleurs – ô surprise – et une famille anglaise venue s'installer récemment !

2.2.5 La *valeur d'existence* du Village de l'illustration

Par ses valeurs, le Village de l'illustration devient une ressource territoriale⁵⁸ au sens de l'économie de la proximité (LANDEL & PECQUEUR, 2004) où à la logique marchande s'articulent d'autres logiques non monétarisées de dons et de réciprocité sur des principes d'économie sociale et solidaire. La ressource territoriale « contribue ainsi à une construction socioculturelle de ce dernier [le territoire]. Les ressources territoriales peuvent alors être considérées comme des construits économiques, qualifiant et différenciant des produits et services, et comme des construits territoriaux de « biens communs » participant au sens et à son attractivité »⁵⁹. Tout ceci définit la « *valeur vaporeuse* » de la culture (SAGOT-DUVAUROUX, 2011). Elle vaut – avec la difficulté de l'évaluer – car elle combine et non disjoint valeurs d'usage, de partage, d'échange et d'estime. Le Village de l'illustration devient alors une composante essentielle du projet de territoire justifiant le « consentement à payer » des personnes qui l'habitent ou le fréquentent. Ce « consentement à payer » lui confère une *valeur d'existence*, qu'il convient de pérenniser et de formaliser. Cette logique réticulaire repose sur une bonne compréhension des enjeux et une organisation effective de chacun dans une relation de confiance réciproque. Elle se concrétise par une contractualisation, « camp de base » d'une mise en cohérence des actions. Elle devient lisible pour le territoire – elle « socialise » – et participe à entretenir une fierté, une réputation et un sentiment d'appartenance. Enfin, elle pose des éléments prospectifs et stratégiques de développement à partir du capital social et relationnel du territoire.

⁵⁴ GREFFE Xavier (2006), *La mobilisation des actifs culturels de la France : de l'attractivité culturelle du territoire à la Nation culturellement créative*, Paris : DEPS N°1270, mai 2006

⁵⁵ Un vecteur, moteur de croissance et d'emplois. Le terme est employé dans les industries créatives.

⁵⁶ Le terme discutable est employé par l'économie créative pour désigner une atmosphère créative qui favoriserait l'attractivité des villes ou des territoires.

⁵⁷ APPEL Violaine, BANDO Cécile, BOULANGER Hélène, CRENN Gaëlle, CROISSANT Valérie (2008) *La mise en culture des territoires*, Nancy : Presses Universitaires, pp.13-24.

⁵⁸ Lors de la 2^{ème} édition de La Vie Rurale, une rencontre apprenante avec Bernard Pecqueur a été organisée par LIRES à Solomiac sur la « ressource territoriale ».

⁵⁹ JANIN Claude & al. (2016), « *L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoires* », in TORRE André & VOLLET Dominique (dir.), *Partenariats pour le développement territorial*, Versailles : éditions Quae, p.150.

► Un camp de base en « communs »

Depuis une dizaine d'années, études, ouvrages et groupes de travail s'enchaînent pour essayer de clarifier et traduire la notion de communs. Tour à tour énoncés comme « enjeux » (NEGRI & HARDT, 2004), qualifiés de « renaissance » (BOLLIER, 2014) ou de « retour » (CORAT, 2015), voire comme une « révolution du XXI^{ème} siècle » (DARDOT & LAVAL, 2014), un « modèle alternatif pour habiter les territoires du XXI^{ème} siècle » (MICHON & al., 2019), les communs impriment dorénavant leur marque dans le paysage de l'économie comme des sciences humaines. Si l'on peut puiser leur origine dans le droit romain – la « res communis »⁶⁰ –, la mutation numérique a profondément modifié les perspectives sur les « communs », notamment dans la gestion des ressources immatérielles de la connaissance. Un régime de « données en commun » entre puissance publique et privée, sous forme d'Open Data ou de Licences Créatives Commons serait ainsi en capacité de proposer des organisations territoriales inédites pour les communs matériels comme immatériels.

Mais c'est avec Elinor OSTROM (2010), prix Nobel d'économie 2009, que la notion de « communs » est devenue plus concrète. Elle pose les « communs » comme une dynamique sociale entre des personnes qui exploitent en commun des biens. Dans son approche qualifiée de « nouvelle économie », elle dépasse le seul régime de propriété pour y adjoindre l'ensemble des règles qui le régissent et les mécanismes de coopération qui permettent aux personnes composant ce corps social de le faire mutuellement, contre la seule logique prédatrice fondée sur l'exploitation individuelle. Toutes ces entreprises ont alors en commun de favoriser le « capital social » (PUTNAM, 1990) en « constituant des liens qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel »⁶¹. Autrement dit, selon OSTROM, des communs, ce sont d'abord des ressources identifiées, la constitution d'une communauté de personnes qui se donnent valeurs et enjeux partagés et qui se dotent d'un ensemble de règles, de normes et de sanctions négociées, contextualisées et applicables collectivement. Cette définition basée sur une équation économique, qui sans l'obérer s'extrait du seul registre de la propriété, définit la notion et la rend transférable et déclinable. Les communs sont donc avant tout le résultat d'une expérience située.

L'approche par les communs s'inscrit ainsi dans la continuité des approches par les ressources territoriales (COURLET & PECQUEUR, 2013) en mobilisant « le territoire en tant qu'intelligence collective tout en contribuant à le façonner »⁶². L'équation d'économie politique devient ainsi circulaire et n'est pas sans résonner avec celle du développement territorial :

⁶⁰ La « res communis » confie des choses communes à l'humanité ; des « choses » qui ne peuvent appartenir tout autant à l'Etat et à la puissance publique (« res publicae ») qu'aux particuliers (« res in patrimonio »).

⁶¹ Cité in DELACOTE Goéry & MOREL Christelle (2012), *Pour une économie du bien commun*, Paris : Manifestes Le Pommier !, p.32.

⁶² KEBIR Leïla & WALLET Frédéric (2019), *Biens communs et développement territorial : éléments de réflexion autour des enjeux de gouvernance*, in MICHON Perrine (2019) (dir.), *op.cit.* p.131

- Un territoire identifie une ressource ;
- Cette ressource repose sur un écosystème auquel *on* (c'est-à-dire les partenaires publics comme personnes) adhère et qui forme une « communauté » ;
- La communauté pose clairement un « ensemble de règles négociées » qui se concrétisent par une contractualisation ;
- Cette contractualisation précise les conditions d'exploitation des ressources, réévaluées en permanence, dans une durée donnée (un programme d'actions) ;
- Cette réévaluation – ce dialogue perpétuel au sein de la communauté –, génère en lui-même un processus d'innovation pour le territoire.

Les communs sont des biens considérés comme non-rivaux – leur usage ne prive pas une autre personne de l'accès aux ressources culturelles – et non exclusifs – il convient de veiller à ne pas en empêcher la circulation afin de ne pas priver d'autres personnes d'en bénéficier. Les communs posent donc en premier lieu une autre définition de la propriété qui articule droit d'usage, droit de jouissance des fruits de cet usage (*fructus*) et droit d'en disposer voire d'en abuser (*abusus*). Cet équilibre instable doit demeurer dans un dialogue constant. Il peut être rompu soit par des décisions venues d'en haut comme cela peut être le cas de la puissance publique, soit par des décisions individuelles issues des seuls détenteurs de capitaux comme cela peut être le cas d'actionnaires privés.

L'écosystème du Village de l'illustration, qui met en « communs » les acteurs associatifs du Pôle de l'illustration et les acteurs publics du territoire – la Micro-Folie de la commune de Sarrant, la compétence culturelle avec focale sur l'illustration de la communauté de communes Bastides de Lomagne, les cultures numériques et l'investissement dans l'espace public du Pays Portes de Gascogne – obligent donc à repenser nos certitudes sans s'absoudre d'une réflexion socio-économique afin de rendre plus lisible et opérationnelle un **camp de base en « communs »**.

► 3.1 Une clarification des missions et des responsabilités tout en reconnaissant la force d'un écosystème complexe

L'écosystème qui s'est développé dans la commune de Sarrant et dont les implications infusent tout le territoire de la communauté de communes et du Pays, reposent sur les fortes *inter*-actions des personnes et des acteurs qui l'animent. Ces dernières sont à préserver. Elles sont fragiles ; elles disposent de moyens limités tant publics que privés au regard du nombre d'emplois créés et en comparaison avec des structures publiques et para-publiques œuvrant en France à de mêmes dynamiques notamment en milieu urbain. Mais elles ont permis par l'implication d'une société civile et dans la durée (20 ans !) de structurer un Pôle de l'illustration et de renouveler les formes du développement culturel territorial en ruralité. C'est à ce titre d'ailleurs que de nouvelles formes innovantes sont en perpétuelle recherche et que l'initiative sarrantaise est reconnue en France. L'enjeu est donc de clarifier les missions de chacun tout en veillant à ne pas mettre à mal l'édifice complexe des *inter*-actions qui toutes contribuent à sa solidité, sa solidarité et sa durabilité.

3.1.1 La Micro-Folie

« Les Micro-Folies sont de véritables musées numériques, des espaces de création et de diffusion, d'échanges et de rencontres, une forme de Tiers-Lieu indispensable pour nos territoires, où la culture doit aller à la rencontre de tous les Français », affirmait l'ex-ministre de la Culture, Franck Riester⁶³. Nouvel avatar de la démocratisation culturelle pour certains, nouvelle forme de transmission et d'accès aux cultures pour d'autres, les Micro-Folies s'essaient dans le territoire. Au-delà des débats qu'elles peuvent générer, ces Micro-Folies valent surtout pour ce que les territoires en feront.

- A Sarrant, la Micro-Folie permet d'abord de conduire un programme d'investissement immobilier que seule la commune de 368 habitants n'aurait pu se permettre.
- Ensuite, elle peut être un élément d'un programme d'éducation artistique et culturelle qui, s'il ne peut s'y limiter ne serait-ce que par l'absence de rencontres humaines avec des artistes, proposera une mise en confrontation avec des œuvres et des pratiques.
- Enfin, bien agencée avec le tissu local – les acteurs locaux de la culture – et national voire international – des présences artistiques –, la Micro-Folie complète les lieux sarrantais de rencontres sociales pour une population locale comme touristique. Pour ce faire, il est préconisé de s'articuler avec les ressources existantes : la restauration de la Librairie, la mise à disposition des hébergements nécessaires à la venue voire à l'implantation d'acteurs artistiques et culturels. Notons que cette articulation peut aussi être envisagée sur un mode ascendant en dotant la Micro-Folie et par extension son réseau, d'apports et de fonds dédiés à l'illustration, à la condition bien évidemment que les partenaires initiaux⁶⁴ soient en capacité de les reconnaître.

Pour toutes ces raisons et à moins de se doter de nombreux personnels, ce qui à l'échelle d'une commune comme Sarrant paraît démesuré, la Micro-Folie, si elle veut se maintenir, ne peut le faire sans les forces vives du territoire.

3.1.2 La Maison de l'illustration de Sarrant (LAMIS)

Dans l'écosystème de Sarrant, LAMIS peut assumer les missions suivantes :

- Comme Espace de Vie Sociale⁶⁵ sous convention avec la CAF, LAMIS s'inscrit dans les politiques sociales de l'EPCI Bastides de Lomagne. LAMIS dispose pour cela de 0,5 ETP.
- Comme lieu de travail et de production d'expositions et d'installations dédiées à l'illustration, LAMIS prend en charge les résidences artistiques des illustrateur.trices. Elles s'inscrivent alors dans une « chaîne de valeurs » articulant résidences de création, de recherche et d'expérimentation et d'« artistes en territoire ». ⁶⁶ Ces résidences valorisent les illustrateur.trices, à la fois par leur mise en lumière lors des Estivales et par la production d'expositions duplicables virtuellement (en lien avec la Micro-Folie) ou physiquement (expositions itinérantes et éditions).

⁶³ <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Un-nouvel-elan-pour-les-Micro-Folies>, publié le 18 septembre 2019, consulté pour la dernière fois le 20 octobre 2020.

⁶⁴ Le musée du Louvre, le CNAC Georges-Pompidou, le Musée du Quai Branly, la RMN-Grand Palais, le Château de Versailles, le Musée Picasso, Universcience, la Cité de la musique-Philharmonie de Paris, le Musée d'Orsay, l'Opéra national de Paris, l'Institut du Monde Arabe et le Festival d'Avignon.

⁶⁵ Depuis 1998, les EVS développent des actions collectives qui permettent le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage et la prise de responsabilité des usagers

⁶⁶ Circulaire du 8 juin 2016 relatif aux artistes et aux soutiens d'équipes artistiques dans le cadre de résidences. Source : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Politique-et-action-culturelles/Residences-artistiques/Les-residences-un-outil-d-aide-a-la-creation-et-a-l-insertion-professionnelle>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2020.

Si le champ de l'exposition est aujourd'hui coordonné par deux personnes bénévoles (1 ETP) disposant des compétences nécessaires dans la régie des œuvres et le commissariat d'expositions (curatrices), cette mission doit être renforcée techniquement et humainement tant dans le cadre résidentiel (1 ETP) – veille et recherche, partenariat avec d'autres structures à l'échelle régionale et/ou nationale, appels à projet France / Europe – que dans celui de la production d'installations (0.5 ETP pour gérer et diffuser les installations tant virtuellement que physiquement). Cette dernière part peut être financée par des fonds privés : fondations, location d'expositions, droits d'auteurs, ... Dans le cadre de l'écosystème sarrantais, deux résidences par an peuvent être envisagées et trouver leur place au sein de la Micro-Folie, en lien pour une d'entre elles avec les Estivales. La Micro-Folie apporterait le financement de l'hébergement des résidences d'illustrateur.trices et au moins une pourrait donner lieu à un programme numérique, avec une spécificité « illustration », qui itinérerait dans d'autres Micro-Folies, en lien avec La Villette et les établissements publics nationaux partenaires. Dans une perspective, LAMIS pourrait se doter « d'une résidence d'artiste associé qui permet l'implantation sur la durée d'un artiste ou d'une équipe dans un équipement culturel »⁶⁷.

- En direction de jeunes scolaires mais aussi de personnes en établissements de santé et sociaux (personnes âgées et/ou en situation de handicap), LAMIS pourrait enfin développer des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle sur la thématique de l'illustration en lien les artistes en résidence, les expositions et les artisans d'art implantés. Outre la médiation directe effectuée humainement dans la Micro-Folie et à la Maison de l'illustration ainsi que dans la communauté de communes Bastides de Lomagne voire à l'échelle du PETR, LAMIS pourrait produire de manière induite des outils de médiation – dossiers pédagogiques, ressources numériques, ... – pour la Micro-Folie et les structures culturelles accueillant les expositions à une échelle locale comme nationale. Elle doterait également les artistes d'outils de médiation (sous Licence Creative Commons) en accompagnement de leurs œuvres, sous le format pour exemple du labo des cultures⁶⁸. Dans une perspective, ces actions pourraient s'inscrire dans le projet de Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle avec la DRAC, le Département du Gers et le PETR Portes de Gascogne. Deux personnes, aujourd'hui bénévoles, disposent des compétences nécessaires au sein de LAMIS (2 ETP). Il est préconisé que ces personnes approfondissent leurs connaissances en formation. Enfin, des « stages de loisirs créatifs » et des ateliers de pratiques artistiques peuvent venir compléter la mission. Si la médiation au sein de la commune, de l'EPCI et du PETR doit faire l'objet de financements publics (DRAC EAC, EPCI coordination Village de l'illustration, PETR par action), la formation peut être financée par des fonds privés (tarification individuelle ou collective, OPCO, ...). Ces recettes ont été chiffrées à 49 K€ par le Cabinet ADEPFO.

En confortant ses savoir-faire, LAMIS s'inscrirait alors dans la dynamique et la reconnaissance des Lieux Intermédiaires et Indépendants⁶⁹, dont la terminologie et les financements publics ont été introduits dans la Loi Liberté de Création Architecture et Patrimoine⁷⁰.

⁶⁷ Idem.

⁶⁸ <https://www.lalabodescultures.com/>, consulté la dernière fois le 7 octobre 2020.

⁶⁹ <https://cnlii.org/>

⁷⁰ Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

3.1.3 L'Association LIRES

Techniciens professionnels du développement territorial (économique, social et culturel), Didier Bardy et Catherine Mitjana-Bardy ont créé l'association LIRES en 1999. Ce « creuset » de l'écosystème de Sarrant cherche à transmettre progressivement et dans les meilleures conditions les missions, responsabilités et structures (co)-produites, comme ils l'ont démontré avec la Librairie Tartinerie. Deux missions principales sont aujourd'hui assumées par l'association et sont à conforter :

- Le festival « Les Estivales ». Consacré à l'illustration, cet événementiel demande conception, gestion et organisation annuelle. Il est soutenu dans le cadre du Contrat Territoire Lecture du PETR par la DRAC Occitanie (7 K€) et le Centre National du Livre⁷¹ et s'inscrit en *inter*-actions avec les résidences et installations de LAMIS ainsi qu'avec la Librairie Tartinerie (vente d'ouvrages, animations). Il est porté par deux personnes dont une salariée pour un Equivalent Temps Plein de 1 personne, la seconde étant bénévole.
- Une ingénierie en accompagnement de projets. De manière implicite et ancienne, LIRES a également pour mission d'accompagner de nombreux projets tant dans le territoire local qu'à un niveau national. Cette mission est rendue possible par les compétences de leurs fondateurs, leur important réseau national et l'expérimentation gersoise. Ils sont ainsi missionnés par la Librairie Tartinerie pour la Librairie itinérante des Territoires qui, adossée à la maison d'édition La Librairie des Territoires®, offre dans le cadre du contrat de filière Livre d'Occitanie une plus-value à la filière du livre, en maîtrisant une « chaîne de valeurs » de la production à la distribution, cette partie n'étant bien évidemment pas limitée aux seules publications de la Librairie des Territoires⁷².

Il est préconisé que cette ingénierie d'accompagnements puisse être reconnue localement. En effet, il apparaît nécessaire, au titre de la compétence économie de la communauté de communes et de celle de la Région, de structurer un incubateur artistique et culturel d'entreprise et d'emplois à Sarrant à partir de l'expérimentation d'ores et déjà active portée par LIRES. L'accueil de nouveaux porteurs de projets et la constitution d'un réseau structuré approfondiraient l'accompagnement professionnel qui, s'il est cohérent et pertinent notamment en terme d'artisanat d'art et de marchés, repose sur de seules ressources bénévoles. Ce tissu de jeunes entrepreneurs répondrait à la fois à une dimension sociale – implantation de jeunes – et économiques, par la création d'entreprises culturels et artistiques localisés. Elle peut être également soutenue indirectement par la commune par la mise à disposition de logements de moyenne durée (entre 3 et 12 mois) via les Toits de Gascogne. Enfin, il est à noter que l'ingénierie en accompagnements de projets de LIRES est mobilisable auprès d'acteurs nationaux sous forme de prestations.

3.1.4 La Librairie Tartinerie

- La librairie dispose du label LIR (librairie indépendante). Elle est intégrée aux réseaux professionnels d'Occitanie. Elle organise des rencontres d'auteurs et des animations, en lien avec les Estivales et les résidences. La librairie dispose d'un fonds généraliste localisé et un spécialiste itinérant, via la librairie des territoires. Cette partie est assurée par les ex-libraires Didier Bardy et Catherine Mitjana-Bardy pour une phase de transition.

⁷¹ Voir infra Note 41, p.20.

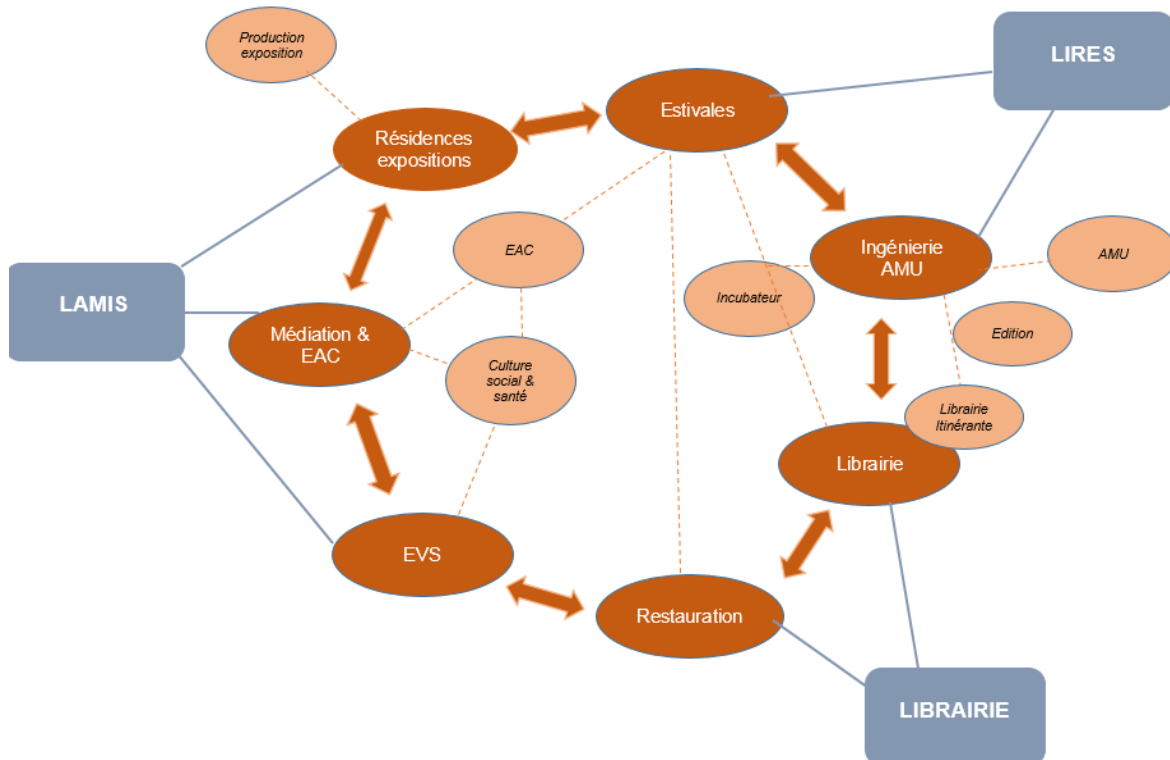
⁷² Voir le rôle que cette dernière entretient avec les Editions de l'Attribut pour exemple.

- La restauration s'appuie sur des producteurs locaux. A l'échelle de l'EPCI, elle entretient des liens étroits avec le développement économique. Au niveau associatif, elle s'appuie sur la dynamique liée à LIRES dans le cadre des Estivales. Dans le cadre de la Micro-Folie voisine, la Librairie représenterait l'espace de convivialité⁷³.

La clarification des missions de chacune des parties prenantes n'obère donc pas les dynamiques communes et les *inter*-actions qui les lient. A ce titre, elles forment un écosystème désigné sous le nom de Pôle de l'illustration. Elles doivent aujourd'hui s'intégrer au Village de l'illustration qui regroupe non seulement ces trois parties prenantes mais également la commune de Sarrant, au travers de sa Micro-Folie, la communauté de communes Bastides de Lomagne et enfin le PETR Portes de Gascogne. La communauté de communes « s'est en effet saisie du thème de l'illustration pour son projet touristique et culturel » comme en atteste la fiche de poste de la coordinatrice recrutée le 1^{er} septembre 2020 qui fait apparaître que « 50 % de son temps sera dédié à la structuration et au développement de l'illustration ». Le PETR interviendrait dans sa mission d'accompagnement et dans le cadre de ses compétences numériques et espaces publics⁷⁴.

3.1.5 Des missions en interactions dans un écosystème en « communs » aux responsabilités et financements partagés

- Le Pôle de l'illustration : les responsabilités et les *inter*-actions (Fig. 1)



⁷³ Entretien avec Alain Berthet, Maire de Sarrant, 21 juillet 2020.

⁷⁴ Appel à candidature recrutement d'un poste de coordinateur culturel au sein de l'EPCI Bastides de Lomagne, avril 2020.

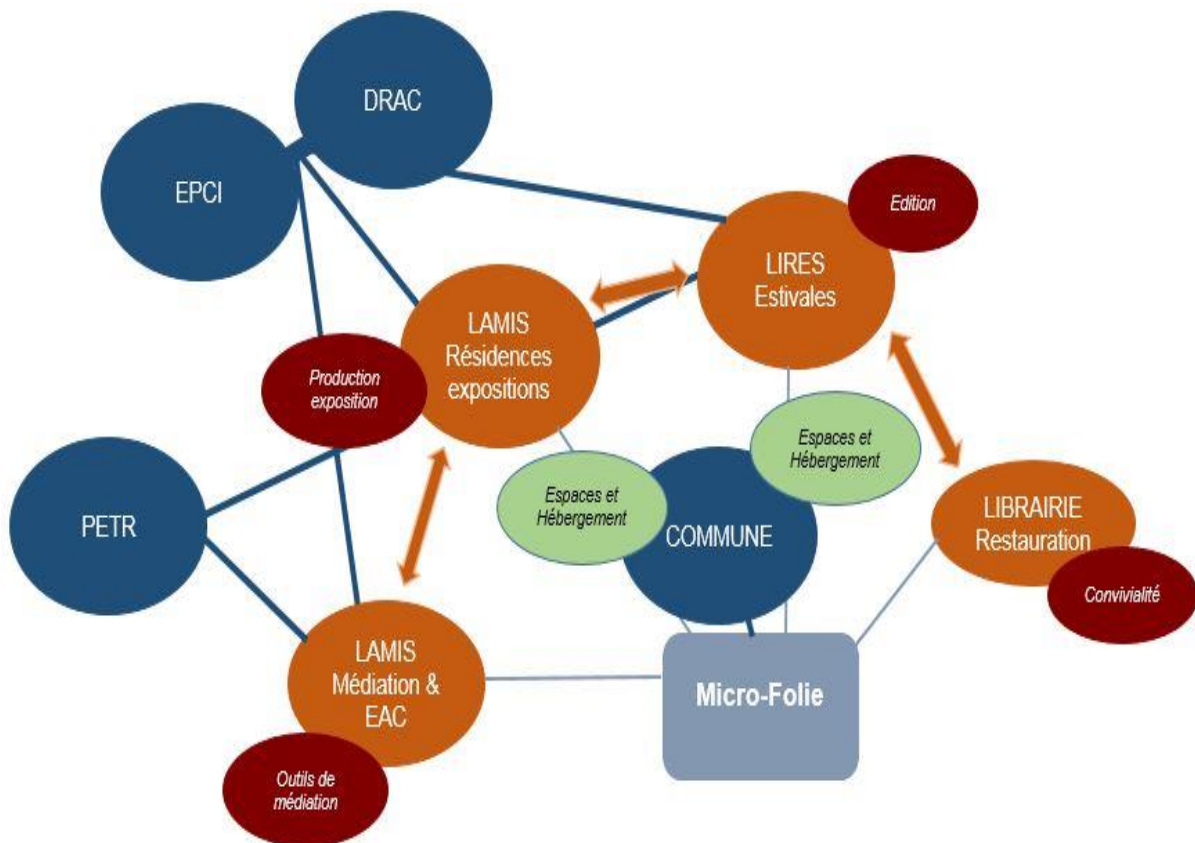
• **Le Village de l'illustration : les *inter*-actions et les financements potentiels (Fig. 2)**

ACTEURS	MISSIONS	NATURE	CONTENU	ETP	LIEU	LIEN	Co-acteurs			Partenaires		Financements	
							SARRANT	EPCI	PETR	CD32	REGION	DRAC	LEADER
MICRO FOLIE	Animations	Animations	EAC	1	Sarrant	LAMIS							
		Actions	Résidences			LAMIS	Logistic						
		Accompagnmt	Restauration			LIBRAIRIE							
LAMIS	Résidences et Expositions	Expositions	Micro-Folie	3 (1,5 Sal)	Sarrant	COMMUNE							
			Maison Illustration		Sarrant	EPCI - PETR							
			Production expos		Gascogne	EPCI - PETR							
			Diffusion expos		France								
	Résidences	Micro-Folie	Sarrant	COMMUNE	Logistic								
			Maison Illustration	Sarrant	EPCI	Logistic							
	Médiation & EAC	Actions	Culture & Social	2 (1,5 Sal)	Lomagnes	EPCI-CD32							
			Culture & Santé		Lomagnes	EPCI-ARS							
			EAC		Gascogne	PETR-CD32-DRAC							
	EVS	Accompagnmt	Social	0,5	Sarrant	EPCI							
LIRES	Estivales	Evénements	Festival	2 (0,5 Sal)	Sarrant	EPCI - PETR - DRAC - CNL	Logistic						
	Ingénierie	Accompagnmt	Incubateur	1	EPCI	EPCI - REGION							
			Librairie Territoires	0,5	France	LIBRAIRIE							
			Edition	1	Occ. - France	REGION - DRAC							
			AMU	0,5	France								
LIBRAIRIE	Librairie	Actions	Librairie Tartinerie	2,4	Sarrant	DRAC-REGION			Investissement				
	Restauration	Accompagnmt	Restauration		Sarrant	SARRANT							

• **Le Village de l'illustration : les contractualisations (Fig. 3)**

CONTRATS & CONVENTIONS		CONTENU	SIGNATAIRES	DATES
Convention cadre de Coopération Partenariale		Résidences		2021-2024
		Expositions	LAMIS	
		EAC	LIRES	
		Culture - social	LIBRAIRIE	
		Micro-Folie	SARRANT	
		Estivales	EPCI	
		Incubateur	PETR	
		Restauration		
Contrat Territoire Lecture		Résidences	EPCI	2021-2024
		Estivales	DRAC	
Contrats spécifiques	LIRES	Acc. Edition LIRES	OLL	2020
	LIRES	ESTIVALES	REGION	2021
	LIRES	ESTIVALES	CD32	2021
	LIRES	ESTIVALES	CNL	2021
	LIRES	Incubateur	REGION	2021
	LAMIS	EVS	CAF	2019-2022
	LIBRAIRIE	Animations	OLL	2021
	LIBRAIRIE	contrat de filière	REGION - CNL	2021
	LIBRAIRIE	Lib.Territoires	LIRES	2020
Contrat Territorial Education Artistique et Culturelle		Résidences	PETR	2022-2024
		EAC	DRAC	
		Culture & Social	CD32	
		Estivales	REGION	

- **La Micro-Folie : les inter-actions et les financements (Fig. 4)**



► 3.2 La convention cadre de coopération culturelle : « le village de l'illustration, un camp de base culturel en « communs » »

Cette clarification du jeu d'acteurs est nécessaire au préalable de toute construction en « communs ». Sous réserve de sa validation par les acteurs publics et privés, et probablement des ajustements nécessaires dans le dialogue préalable, elle doit se décliner sous une forme contractuelle qui pourrait prendre la forme d'une Convention Cadre de Coopération Culturelle. Cette dernière jette les bases à la fois d'objectifs partagés, d'une bonne répartition des missions et des responsabilités, et ouvre la voie à une « mise en débat permanent entre les acteurs publics et privés » non seulement des actions elles-mêmes, mais aussi des moyens qui leurs sont dévolus. Cette convention circonscrit l'intérêt général partagé, inscrit la décision politique dans une durée moyenne et dans un agenda et permet une meilleure adaptation de chacun des impétrants par le processus de négociation qu'elle fonde (BAUELLE - GUY – MERENNE-SCHOUMAKER, 2011). La Convention Cadre de Coopération Culturelle « Le village de l'illustration, un camp de base culturel en « communs » que nous préconisons, n'est pas un « outil neutre ». Il permet de co-construire l'action publique en « communs » et d'amener les contractants sur un même terrain stratégique de développement territorial. A partir de ce « camp de base », de nouvelles contractualisations s'établissent selon l'alternative suivante. Il pourrait s'agir, d'un côté, de finaliser des modes de fonctionnement techniques et financiers susceptibles de s'intégrer dans un avenant annuel à la convention cadre, en articulant par exemple les établissements de Sarrant : Micro-Folie, Maison de l'illustration, Estivales, Librairie. De l'autre côté, on permettrait à chacun des contractants signataires de passer de nouveaux contrats ou conventions spécifiques avec les autres partenaires financiers – un Contrat Territoire Lecture entre la communauté de communes Bastides de Lomagne et la Drac Occitanie, un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle entre le Pays Portes de Gascogne, la Drac Occitanie et le Département du Gers pour exemples – ou avec les « franges » de leur écosystème – Délégation de la Librairie des Territoires, Lires et sa maison d'édition, Lamis et la CAF pour l'Espace de Vie Sociale, pour exemples.

3.2.1 Le préambule

Une convention cadre présente en préalable les cadres d'actions de chacune des parties prenantes dans le cadre de la coopération culturelle. De manière synthétique (6 lignes), chaque partenaire doit présenter ses enjeux, dans un ordre défini (taille, alphabétique, préséance) de la commune au PETR Portes de Gascogne en passant par les acteurs privés. Six paragraphes sont à rédiger, chacun assumant le sien. Ils peuvent également faire état d'une « histoire » ou de textes cadres : lois, décrets, circulaires, délibérations, ...

Rappelant que

Sous l'effet d'acteurs et de collectivités engagées depuis maintenant vingt ans ...

Se référant

Aux textes légaux et fondateurs notamment la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 qui consacre le principe de liberté de création et de programmation artistique comme une liberté publique à part entière et qui définit et met en œuvre « dans le respect des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique ».

Réaffirmant

La place des acteurs culturels dans le champ des politiques publiques dédiées à la culture, qui réinterroge la gouvernance de ces mêmes politiques dans un système de collaboration, de co-construction et de concertation entre acteurs publics et privés.

Tenant compte

Des objectifs de la politique culturelle définie par chacun des signataires tels que définis ci-après

Figure 5 : Exemple d'un préambule de Convention

3.2.2 Des définitions (article 1)

Suivent alors les définitions de termes permettant d'éclairer le texte sans en alourdir la lecture. Chaque terme défini en capitales est retranscrit dans le texte de la convention en « CAPITALES », renvoyant ainsi à la définition telle qu'entendue par les signataires.

- POLE DE L'ILLUSTRATION : regroupe tous les acteurs privés signataires de la présente convention.
- VILLAGE DE L'ILLUSTRATION® : regroupe tous les acteurs privés signataires de la présente convention qui composent le « POLE DE L'ILLUSTRATION » et les acteurs publics signataires œuvrent à son développement et à l'inscription dans une démarche territoriale à l'échelle de de Sarrant, de l'EPCI et du PETR Portes de Gascogne.

Figure 6 : Exemple d'un préambule de Convention

3.2.3 L'objet de la convention cadre (article 2)

L'objet de la convention constitue le socle de la « COOPERATION CULTURELLE » entre collectivités, établissements et opérateurs signataires. Elle porte l'ambition de conjuguer les volontés et moyens des acteurs de la société civile comme des pouvoirs publics afin de participer communément au développement culturel du territoire Portes de Gascogne et Bastides de Lomagnes et de conforter Sarrant, comme « VILLAGE DE L'ILLUSTRATION ».

Cette « COOPERATION CULTURELLE » a pour principal objectif de mieux articuler les actions et dispositifs parfois fragmentés en matière culturelle mais aussi de conforter et d'enrichir par une « GOUVERNANCE » partagée les interventions publiques comme privées conduites par chacune des parties prenantes. Cette coopération s'établit entre les différents niveaux de collectivités publiques et les acteurs de la société civile œuvrant à l'intervention culturelle, avec pour principe directeur, la recherche de synergies, de complémentarités et de valeur ajoutée, dans le cadre du « VILLAGE DE L'ILLUSTRATION® », en faisant fi de toute logique hiérarchique d'un niveau institutionnel sur un autre. Cette « COOPERATION CULTURELLE » est animée par le PETR Portes de Gascogne, en lien étroit avec l'ensemble des autres signataires de la convention ... ».

Figure 7 : Exemple d'un objet possible

3.2.4 Les Objectifs généraux (article 3)

Les objectifs généraux sont les enjeux partagés que se donnent en « communs » les signataires. Ces objectifs généraux déclinent des intentions – voire même une ambition – mais sont difficilement évaluables au regard de leurs seuls effets directs.

« Les signataires de cette convention cadre de coopération culturelle partagent l'ambition de placer le « VILLAGE DE L'ILLUSTRATION » au cœur du projet de développement culturel de territoire de l'EPCI Bastides de Lomagne. Cette ambition s'inscrit historiquement dans le projet culturel du PETR Portes de Gascogne. Dans ce cadre et sur la base de l'Accompagnement à Maitrise d'Usages réalisées par UBIC-Université Bordeaux Montaigne, quatre objectifs généraux ont été identifiés :

- Développer des propositions artistiques pérennes entre les établissements culturels de la commune de Sarrant (Maison de l'illustration, Micro-Folie, Librairie, LIRES ...) en privilégiant le domaine de l'illustration et la présence durable et récurrente d'artistes illustrateurs ;
- Œuvrer au lien social et s'inscrire dans des parcours d'éducation artistique et culturelle pour l'ensemble des habitants du territoire et notamment les plus jeunes ;
- Accroître l'attractivité du territoire tant en direction de touristes et d'excursionnistes qu'en favorisant l'implantation d'activités localisées et d'emplois notamment pour les jeunes ;

Figure 8 : illustration d'objectifs généraux

3.2.5 Les Objectifs opérationnels (article 4)

Les objectifs opérationnels – parfois également nommés spécifiques – abordent plus précisément non les actions à mettre en œuvre années après années⁷⁵ mais les cadres dans lesquelles celles-ci devront s'exprimer. A l'inverse des objectifs généraux, des indicateurs d'évaluation⁷⁶ leurs sont attribués. Pour vérifier leur validité, est appliquée la règle dite S.M.A.R.T. : les objectifs opérationnels doivent être Spécifiques Mesurables Applicables Réalistes et inscrits dans un Temps donné.

- OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Organiser deux résidences artistiques par an dans le domaine de l'illustration dont au moins une au sein de la « MICRO-FOLIE » de Sarrant en conjonction avec les « ESTIVALES » ;
- OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Mettre en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des jeunes, de la communauté de communes Bastides de Lomagne, dont une au moins à caractère social ;
- OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Produire un événement « ESTIVALES » consacré à l'illustration avec tous les signataires de la présente convention ;

⁷⁵ Ces actions doivent faire l'objet d'avenants annuels mentionnant les moyens financiers et humains accordés. Ces avenants sont annexés à la convention cadre de coopération culturelle.

⁷⁶ Voir infra 3.2.8 : article 7 et suivants.

- OBJECTIF OPERATIONNEL 4 : Développer l'incubateur d'entrepreneuriat culturel et artistique en accueillant de nouveaux acteurs émergents

Figure 9 : propositions d'objectifs spécifiques

3.2.6 Les Instances de pilotage de la Coopération culturelle (article 5)

Le terme de gouvernance s'inscrit aujourd'hui dans une quête d'un meilleur système de gestion des humains et des ressources territoriales (MOREAU-DEFARGES, 2003). Le terme revêt toutefois de multiples significations. Leur point commun est d'insister sur la coopération des acteurs politiques, notamment ceux de la sphère publique (Etat, collectivités territoriales, organismes parapublics) avec ceux de la sphère privée et associative.

Elle peut se décomposer en gouvernance *politique* qui est le lieu du *partenariat instituant*. Cette dernière « traite de l'ambition et de la revendication politique des projets, soit la capacité de proposer et de construire mutuellement entre instances publiques et privées des solutions inédites, susceptible d'engager une autre gestion de l'action publique culturelle » (HOAREAU & LAVILLE, 2011). Souvent caractérisée par un **comité de pilotage**, elle s'établit sur un principe dialogique, les postures différentes ou contraires ne s'opposant pas mais se complétant sur la base du « besoin l'un de l'autre » (POUTHIER & MIQUEU, 2019). Le comité de pilotage conçoit les finalités et les contractualise. Il envisage la mutualisation financière et éventuellement humaine, consigne les bilans, arrête les modalités d'évaluation et engage les évolutions nécessaires. Le comité de pilotage regroupe les différentes parties prenantes signataires. Il suit l'avancée globale de la coopération culturelle et constitue un espace de dialogue et de concertation. Ce comité se réunit au moins une fois par an, sous l'impulsion, par exemple, du Pays Portes de Gascogne.

La deuxième composante de la gouvernance est appelée *cognitive*. Elle intègre la capacité à produire de la connaissance, à l'échanger, la transmettre et apporter à d'autres des compétences afin de produire en « communs ». Elle peut être symbolisée soit par des **groupes projets** en charge de chaque objectif opérationnel – gouvernance en « pétales » - soit par un **comité technique**. Y siègent les représentants des signataires – souvent des techniciens – ainsi que des personnes associées, comme pour exemple des artistes en résidence, des enseignants, les entrepreneurs de l'incubateur, des personnes « qualifiées »... Ce *partenariat d'organisation* est établi sur un principe collaboratif ou récursif : toute structure est simultanément productrice et produit. Il influence, réinterroge, modifie continuellement les inter-relations et la relation entre chaque partie prenante, son projet, les projets des autres et le projet inter territorial. L'objectif est une mise en partage continue de l'avancée des démarches (y compris de l'identification de besoins communs et de la coordination des actions) des calendriers et des moyens mobilisés. Il produit des actions fédératrices qui permettent de consolider la confiance dans le processus et la mobilisation des parties prenantes. Enfin, il nourrit les travaux du comité de pilotage en se dotant d'outils de suivi de la progression et de réalisation des actions (tableau de bord, étapes, évolution, rythme de réalisation...). Le comité technique détermine ses ordres du jour et les éclairages nécessaires. Il pourrait être animé par la communauté de communes Bastides de Lomagne comme référent « chef de file » non hiérarchique.

Enfin, la dernière composante de la gouvernance est nommée *disciplinaire*. Elle est celle de l'organisation, de la capitalisation de la « trace » et du contrôle. Elle établit les modalités d'évaluation qui sont soumises au comité de pilotage pour validation et assure la capitalisation du projet et des actions. Elle se traduit par un **comité d'évaluation** qui peut s'établir sur un *self-monitoring* se composant des membres des comités de pilotage et technique ; elle peut être déléguée à un organisme tiers (bureau d'études, laboratoire universitaire) ; elle peut enfin conjuguer les deux en se dotant de « personnes qualifiées » qui deviennent des « garants ».

3.2.7 La déclinaison de la Convention cadre de coopération culturelle (article 6)

La convention cadre arrête un « camp de base en communs ». Dans l'espace, elle se décline d'une part en d'autres contractualisations qui finalisent les modes de fonctionnement techniques et financiers concrétisés par des avenants annuels à la convention cadre⁷⁷, et d'autre part catalogue et répertorie les conventions spécifiques. Dans le temps, elle établit une progressivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de la convention-cadre.

L'ensemble du dispositif se décline sur trois ans

- 2021 est une année transitoire qui préfigurera les dispositifs contractuels. Ceci suppose de ménager une souplesse et une progressivité pour s'adapter au rythme des partenaires ;
- 2022 représente la montée en puissance qui permettra de conforter et d'approfondir les bases posées en 2021 qui préfigureront l'ouverture de la Micro-Folie dans sa configuration définitive ;
- 2023 est l'année d'évaluation qui sera l'occasion de dresser un premier bilan et de reformulation de la dynamique amorcée dans la perspective d'une convention cadre de deuxième génération.

Figure 10 : progressivité de l'application de la convention dans le temps

3.2.8 Article 7 et suivants : modalités d'évaluation, communication

Les derniers articles de la convention-cadre précisent les modalités d'évaluation qui peuvent se réaliser par des rapports d'étape annuels et un rapport final au terme des trois années de coopération. Ils définissent également les modalités et moyens de communication mis en œuvre en communs et/ou à travers leurs supports respectifs d'information et de communication.

Les parties s'engagent à s'informer le plus en amont possible des diverses modalités de communication autour des dites actions. Un cartouche commun permettant de présenter la démarche, retrouvable dans toutes les communications pourra être mis en place.

Figure 11 : exemple de modalités de communication

⁷⁷ Voir supra p.35

► 3.3 Des préconisations et une prospective

Si cette Convention Cadre de Coopération Culturelle « Le village de l'illustration, un camp de base culturel en "communs" » permet de simplifier le jeu des acteurs qu'ils soient publics ou privés, elle n'obère ni le besoin de préciser des modalités techniques de fonctionnement par avenant ni la capacité pour chacune des parties prenantes signataires de contractualiser avec d'autres partenaires publics ou entre partenaires, avec responsabilité d'en informer les contractants. Elle identifie également des clarifications nécessaires qui devront faire l'objet de débats au sein des différentes instances.

3.3.1 Clarification et validation par les instances des signataires

Pour le domaine public (commune, EPCI et PETR), la Convention Cadre de Coopération Culturelle doit faire l'objet, en amont de sa signature, d'une délibération du conseil municipal de Sarrant et du conseil communautaire de la communauté de communes Bastides de Lomagne. De même, au niveau du Pays, doivent être interrogées les instances délibératives tout aussi bien du syndicat mixte que du conseil d'administration de l'association Culture Portes de Gascogne, qui porte en partie son projet culturel : en effet, « cette association a pour objet d'une manière générale de favoriser l'élaboration de politiques de développement culturel en cohérence avec le Pays Portes de Gascogne, de soutenir des projets artistiques, culturels, patrimoniaux issus d'initiatives locales et de réfléchir aux modalités de la mobilisation de la culture comme levier du développement économique et touristique »⁷⁸.

Concernant le domaine privé, les conseils d'administration des associations LIRES et LAMIS doivent entériner la Convention. Après consultation des statuts de LAMIS⁷⁹, il est préconisé que ces derniers soient amendés lors d'une assemblée générale extraordinaire afin de mieux conjuguer missions conférées et objet (article 2), et de désigner un membre signataire parmi ses vice-présidents tout en conservant une responsabilité collégiale (articles 11 - 12) tout en maintenant sa capacité à se transformer en société coopérative (article 18).

3.3.2 Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC)

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est un processus pour adapter les emplois et les compétences aux missions conférées aux structures signataires de la Convention Cadre. Il a été démontré en effet que si des emplois disposant des compétences nécessaires existent d'ores et déjà et sont à conforter (ingénierie et accompagnements de projets, librairie et édition), d'autres, notamment dans les domaines de la médiation, de l'éducation artistique et culturelle ou de la formation, sont à développer, dans la perspective de conventionnements à venir⁸⁰. Cette démarche de GPEC peut être effectuée au niveau d'un territoire comme d'une entreprise. Compte tenu des délais impartis, c'est cette dernière que nous préconisons, même si une démarche territoriale se révélerait judicieuse à moyen terme. Cette GPEC permettrait de valoriser les compétences individuelles et/ou collectives présentes, d'accompagner les changements dans l'organisation du travail et de la production et d'optimiser les dispositifs de formation pour développer la qualification des personnels.

⁷⁸ <https://www.paysportesdegascogne.com/culture/le-projet-culturel/> consulté la dernière fois le 24 octobre 2020.

⁷⁹ Statuts de l'Association de Préfiguration « La Maison de l'illustration de Sarrant – LAMIS » du 13 novembre 2017.

⁸⁰ Projet de Convention départementale d'éducation artistique et culturelle et sa déclinaison territoriale.

Un **plan de formation en entreprise** pour LAMIS, pourrait être ainsi édicté. Il prendrait en compte les compétences existantes et les moyens nécessaires pour les approfondir, voire éventuellement les certifier ou les qualifier, en accord avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) et en s'appuyant tout autant sur les Comptes Personnels de Formation (CPF)⁸¹ que, dans le cas de bénévoles, sur le Passeport France Bénévolat⁸². En parallèle, et suivant les carences identifiées, de nouvelles ressources humaines peuvent venir compléter le tableau des emplois. Le Réseau Rural Français, dans le cadre du projet européen AJITER « favoriser l'accueil des jeunes adultes et de leurs initiatives en territoires ruraux »⁸³ a commandité à l'UFISC et ses organisations membres, en partenariat avec l'ADRETS, CIPRA France, le CREFAD Auvergne et le RECCA, une étude portant sur 245 entreprises culturelles de petite et moyenne taille en zones rurales. Une étape de cette étude a été rendue à Gignac (Hérault) le 27 octobre 2020⁸⁴ indiquant la nécessité de développer l'alternance et le « compagnonnage » en ruralité au sein de structures culturelles : un ou des contrats d'apprentissage avec des jeunes de moins de 30 ans en formation culturelle pourrai.en.t ainsi être envisagé.s au sein du Pôle de l'illustration.

L'étude évaluative révèle également la qualité – et la précarité – de l'écosystème culturel sarrantais. Les structures privées y ont démontré leur capacité à se regrouper et à partager des outils de production. Ces protocoles de regroupement dans le domaine culturel sont rares⁸⁵. Pourtant, du local au national, voire à l'international, les acteurs culturels privés de Sarrant ont démontré les bénéfices de ces partages. Ils sont donc non seulement à préserver mais également à conforter. Les formes, parfois artisanales, de partage des outils de production et de travail attestent ainsi qu'un système 360° solidaire (une holding sociale !?) s'est constitué. L'étude montre qu'il pourrait être approfondi notamment en constituant des réseaux de distribution plus formalisés et soutenus à l'échelle tout aussi bien de la Région Occitanie (fédérer les éditions culturelles d'Occitanie et en assurer une distribution en « circuit court » via la Librairie des Territoires lors de colloques et de rencontres professionnelles) que du territoire national (distribuer les expositions et diffuser les programmes numériques autour de l'illustration avec méthodes et outils de médiation). Pour se faire, des compétences nouvelles sont à identifier, rechercher et/ou à conforter.

3.3.3 Vers un centre culturel de rencontres ?

Si le Pôle de l'illustration constitue d'ores et déjà un écosystème proche de ceux qui innervent les Lieux Intermédiaires et Indépendants⁸⁶ auquel il pourrait adhérer, le Village de l'illustration, une fois la Convention Cadre de Coopération Culturelle ratifiée et ses différents équipements et *inter*-actions finalisés, forme à l'évidence dans une prospective moyenne, un tiers-lieu à ciel ouvert.

⁸¹ <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/mon-compte-formation>.

⁸² <https://www.francebenevolat.org/actions-et-programmes/valorisation-de-l-experience-benevole/passeport-benevole>

⁸³ <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/ajiter-comment-encourager-linstallation-des-jeunes-adultes-sur-les>

⁸⁴ https://www.fedelima.org/IMG/pdf/programme_rencontres_ruralite_2020.pdf.

⁸⁵ Voir notamment l'Etude de l'ONDA de 2018, « Les pratiques de production et diffusion de spectacles des compagnies subventionnées par le Ministère de la Culture et de la Communication », 2017-2018.

⁸⁶ Voir supra p.14 et la Charte des Lieux Intermédiaires et Indépendants : <http://cnlii.org/qui-sommes-nous/charte/charte/>

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble. Ils combinent Fablabs, maisons de services publics et espace de vie sociale, laboratoires de fabrication et d'entrepreneuriat, ateliers partagés, création et créativité artistique, lieu de rencontre et de lien social, ... Si chacun a sa spécificité et sa communauté, tous cherchent à développer les *interactions* culturelles, sociales, environnementales et économiques, favorisent les projets collaboratifs et encouragent la créativité et l'émancipation tant de leurs membres que de leurs usagers : « en résumé, dans les tiers-lieux, on crée, on forme, on apprend, on fait ensemble, on fabrique, on participe, on crée du lien social... »⁸⁷. Aujourd'hui, les acteurs du Village de l'illustration œuvrent au développement des territoires ruraux, diversifient les revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires, facilitent la professionnalisation et l'insertion, impliquent des partenaires publics et privés en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés. Demain, le Village de l'illustration pourrait ainsi élargir au programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens ». L'Etat a lancé en effet un Appel à Manifestation d'Intérêt doté de 45 millions d'euros pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet. Une attention particulière est accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ». L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tiendra compte de l'offre de services et du lieu d'implantation, les Quartiers Politiques de la Ville comme les Contrats de ruralité, dans leur version future, étant privilégiés.

Enfin à plus long terme, le Village de l'illustration, du fait à la fois de son histoire et de son patrimoine comme des résidences artistiques autour de l'illustration qui s'y déroulent, pourrait postuler au **label Centre Culturel de Rencontres**. Depuis 1973, ce réseau européen rassemble une quarantaine de membres et partenaires autour du double enjeu de valorisation d'un site patrimonial et d'un projet artistique et culturel. En effet, les réflexions qui innervent les Centres culturels de rencontres croisent les « problématiques du développement territorial, de la transmission culturelle, d'intégration professionnelle, d'innovation technologique, de développement durable, de tourisme et des industries créatives, offrant une vision novatrice de la promotion du patrimoine. À travers la coordination et la mise en place d'actions et programmes communs, le réseau des Centres culturels de rencontre permet également à des artistes et chercheurs de multiplier les opportunités de valoriser leur travail et de promouvoir leurs œuvres, que ce soit à l'échelle nationale ou mondiale »⁸⁸. Aujourd'hui dans la Région Occitanie, seule l'Abbaye de Sylvanès en Aveyron (Musique et dialogue des cultures) est distinguée comme Centre Culturel de Rencontres ; aucune en France ne revendique l'illustration et les arts graphiques numériques ; et si Sarrant ne peut se prévaloir de posséder une abbaye, le Village considéré comme « un des plus beaux de France » peut, à l'image de la Bastide-Clairence dans les Pyrénées-Atlantiques, revendiquer un site patrimonial majeur et un projet autour de l'illustration qui, bien structuré et formalisé, disposera, sans nul doute dans l'avenir, de toutes les valeurs et soutiens nécessaires à l'obtention de ce label.

⁸⁷ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/tiers-lieux#e0>

⁸⁸ Décret no 2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label « centre culturel de rencontre » pris pour l'application de l'article 72 de la loi no 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Voir également <https://www.accr-europe.org/fr/le-reseau>

► BIBLIOGRAPHIE

- BAUELLE Guy, GUY Catherine, MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette (2011), *Le développement territorial en Europe, Concepts, enjeux et débats*, PUR : Rennes.
- BOLLE DE BAL Marcel (2009). « Éthique de la reliance : une vision duelle illustrée par Edgar Morin et Michel Maffesoli ». *Nouvelle revue de psychosociologie*, 8(2), p.187–198.
- BOLLIER David (2014), *La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage*, Paris : éditions Charles Léopold Mayer.
- CGET (2018), *Observatoire des territoires, Baromètre de la cohésion des territoires*, juillet 2018 [en ligne], www.cget.gouv.fr consulté la dernière fois le 9 janvier 2019.
- COGNARD Françoise (2010), *Migrations d'agrément » et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial, l'exemple du Diois, du Morvan et du Séronais*, Thèse de Doctorat en géographie soutenue le 2 février 2010.
- CORIAT Benjamin (dir.) (2015), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris : Les Liens qui Libèrent.
- COURLET Claude, PECQUEUR Bernard (2013), *L'économie territoriale*, Paris : PUG
- DARDOT Pierre, LAVAL Christian (2014), *COMMUN, essai sur la révolution du XXIème siècle*, Paris : La Découverte.
- DUBOIS Vincent (1990), *La politique culturelle, genèse d'une catégorie de l'intervention publique*, Paris : Belin.
- ESTEBE Philippe (2015), *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris : PUF, Coll. ville en débat
- FUCHS Baptiste (2019), « Les nouvelles dynamiques culturelles intercommunales ou la quête du sens », in *La culture à l'âge de l'intercommunalité*, Revue de l'Observatoire N° 54, été 2019, p.76.
- GLISSANT Edouard (2001), *Le Discours antillais*, Paris : Gallimard.
- GREFFE Xavier (2006), « La mobilisation des actifs culturels de la France : de l'attractivité culturelle du territoire ... à la Nation naturellement créative », *Rapport de synthèse sur l'attractivité culturelle*, Document de travail du DEPS N°1270.
- HEINICH Nathalie (2018), *Ce que n'est pas l'identité*, Le Débat, Paris : Gallimard.

- HOAREAU Christian, LAVILLE Jean-Louis (dir.) (2011), *La gouvernance des associations*, Paris : Erès.
- JULLIEN François (2008), *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Paris : Points Essais Fayard.
- KAYSER Bernard, SABALCAGARAY Marie-Dominique), TULET Jean, (1987), « Reprise de croissance dans les villages du Lot : comment, pourquoi ? », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, Tome 58, fascicule 4*, octobre-décembre 1987.
- LABADIE Francine LAURET Jean-Marc, PIGNOT Lisa, SAEZ Jean-Pierre (2009), *Le dialogue interculturel en Europe : nouvelles perspectives*, Grenoble : éditions de l'OPC.
- LANDEL Pierre-Antoine, PECQUEUR Bernard. (2004), « La culture comme ressource territoriale spécifique », in Centre d'Etudes et de Recherche sur le Droit, l'Histoire et l'Administration Publique, *Administration et politique : une pensée critique sans frontières. Dialogue avec et autour de Jean-Jacques Gleizal*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, pp.181-192.
- LANDEL Pierre-Antoine, (2017), « Quatre figures de la mobilisation de la culture dans les dynamiques territoriales », in LA NACRE, *Territoires de cultures, cultures de territoires : quand élus, artistes et habitants co-investissent les territoires ruraux*, juin 2017.
- LEFEBVRE Alain (2004), « La culture entre territoire et territorialité », in *Nouveaux Territoires de la Culture, nouveaux partenariats, le rôle des départements dans la recomposition des politiques culturelles locales*, Marseille : Actes du Colloque national Culture et Départements, pp. 16-22.
- LEFEBVRE Alain (2008), « Culture et territoires », in *Projets culturels et artistiques en territoires, bilan, témoignage et analyses*, rencontre des 28 et 29 février 2008, Le Favril : la Chambre d'Eau (non publié).
- MENDRAS Henri (1967), *La fin des paysans*, Paris : SEDEIS.
- MICOUD André (2010), « Aller habiter à la campagne : le sens d'un mouvement », in IPAMAC, *De l'art pour une autre campagne*, livret-DVD, Pelussin : Ipamac, pp. 4-8.
- MICHON Perrine (2019) (dir.), *Les biens communs. Un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXI^{ème} siècle*, Rennes : PUR.
- MOREAU-DEFARGES Philippe (2003), *La gouvernance*, Paris : PUF, collection Que sais-je ? n°3676.
- MORIN Edgar (1991), *La méthode IV, Les idées : leur habitant, leur vie, leurs mœurs, leur organisation*, Paris : Le Seuil.

- NEGRI Antonio, HARDT Michael (2004), *Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire*, Paris : La Découverte.
- OSTROM Elinor (2010), *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Paris : De Boeck.
- POUTHIER François (2010), « Les « ailes de saison » sont-elles désirables pour le territoire et l'animation culturelle ? » in GREFFIER Luc (dir.), *Les Vacances et l'animation*, Toulouse : L'Harmattan, pp. 197–201.
- POUTHIER François, MIQUEU Christophe (2019) (dir.), *La fabrique territoriale de l'éducation artistique et culturelle*, Sarrant : La librairie des Territoires.
- POUTHIER François (2020), *La place de la culture dans les Parcs naturels régionaux, condition ou contribution du développement territorial*, Doctorat en Aménagement de l'Espace et Urbanisme, sous la direction de Michel Favory, Université Bordeaux Montaigne.
- PUTNAM Hilary (1990), *Représentation et réalité*, Paris : Gallimard, NRF–Essais, (trad. Claudine Tiercelin–Engel; édition originale 1988)
- ROSANVALLON Pierre (1995), *La Nouvelle Question sociale. Repenser l'Etat–providence*, Paris : Seuil.
- SAGOT–DUVAUROUX Dominique (2011), « Comment mesurer la valeur vaporeuse de la culture ? », *Place publique N°27*, p.49–52.
- VANIER Martin (dir.) (2009), *Territoires, territorialité, territorialisation – Controverses et perspectives*, Rennes : PUR.
- VIARD Jean (2011), *Nouveau portrait de la France, la société des modes de vie*, La Tour d'Aigues : L'Aube.

► DOCUMENTS ET ENTRETIENS

► Textes, lois, circulaires, documents, sites internet

- Article 103 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).
- Article 3 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine (LCAP).
- Appel à candidature recrutement d'un poste de coordinateur culturel au sein de l'EPCI Bastides de Lomagne, avril 2020.
- Atlas du SCOT de Gascogne : + 26 000 habitants pour le Gers à l'horizon 2050, + 75 000 pour le Tarn-et-Garonne, + 468 000 pour la Haute-Garonne.
- Au fil des Bastides, Journal de la communauté de communes Bastides de Lomagne
- Charte des Lieux Intermédiaires et Indépendants, <https://cnlii.org/>
- Circulaire du 8 juin 2016 relatif aux artistes et aux soutiens d'équipes artistiques dans le cadre de résidences. Source : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Politique-et-action-culturelles/Residences-artistiques/Les-residences-un-outil-d-aide-a-la-creation-et-a-l-insertion-professionnelle>, consulté la dernière fois le 19 octobre 2020.
- Convention tripartite pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans le Département du Gers, 2020/2023, Projet – document provisoire.
- Décret no 2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label « centre culturel de rencontre » pris pour l'application de l'article 72 de la loi no 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. <https://www.accr-europe.org/fr/le-reseau>
- Micro-Folies, <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Un-nouvel-elan-pour-les-Micro-Folies>, publié le 18 septembre 2019, consulté pour la dernière fois le 20 octobre 2020.
- Passeport France Bénévolat, <https://www.francebenevolat.org/actions-et-programmes/valorisation-de-l-experience-benevole/passeport-benevole>
- Projet La Maison de l'Illustration Sarrant LAMIS, 18 mars 2018.
- Pays Portes de Gascogne, <https://www.paysportesdegascogne.com/culture/le-projet-culturel/> consulté la dernière fois le 24 octobre 2020.

- Réseau Rural Français, <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/ajiter-comment-encourager-linstallation-des-jeunes-adultes-sur-les>
- Sarrant : Village de l'illustration, d'un projet culturel à une projet économique territorial, Document de travail, La maison de l'illustration, non daté.
- Statuts de l'Association de Préfiguration « La Maison de l'illustration de Sarrant – LAMIS » du 13 novembre 2017.
- Tiers-Lieux, <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/tiers-lieux#e0>

► Entretiens

- Entretien avec Maryline Domejean, DGS de l'EPCI Bastides de Lomagne, 20 juillet 2021.
- Entretien avec Aurélie Bégou, Chargée de mission du Projet culturel du PETR, 20 juillet 2020.
- Focus Groupe avec LAMIS (Georges Querol, Fabienne Querol, Philippe Billerot, Corinne Chaloux, Marie Paquet, Nathalie Dewoitine), 20 juillet 2021.
- Entretien avec Catherine Midjana-Bardy et Didier Bardy, 21 juillet 2021.
- Entretien avec Alain Berthet, Maire de Sarrant, 21 juillet 2020.
- Entretien avec Claire Lefeuvre, libraire et relieuse des « âmes papiers », 21 juillet 2020.
- Entretien avec Sasha Wizel, service civique, sérigraphe et illustrateur, 21 juillet 2020.
- Entretien avec Hélène Bustos, Libraire, 21 juillet 2020.
- Entretien avec Alain Berthet, Maire de Sarrant, 21 juillet 2020.
- Entretien avec Patricia Clemente, Directrice adjointe de la culture, Conseil départemental du Gers, 21 juillet 2020.
- Entretien avec Fatma Adda, conseillère régionale, 14 septembre 2020.
- Entretien avec Valérie Dumas, illustratrice, 16 septembre 2020.
- Entretien avec Fabrice Rodriguez, Chargé d'affaires Economie Sociale et Institutionnelle, Crédit Coopératif, 18 septembre 2020.

- Entretiens avec Laurent Sterna, Directeur et Yanik Vacher, Chargée de mission Economie du Livre, Occitanie Livre et Lecture, 18 septembre 2020.
- Entretien avec Valérie Travier, Directrice adjointe et Henri Gay, conseiller Livre et Lecture de la DRAC Occitanie, 18 septembre 2020.

Contributions indirectes : merci à Marc Fouillant, Directeur de l'ADDA du Gers, Jean-Yves Pineau, Les Localos et Lisa Pignot, Observatoire des Politiques Culturelles.

► UBIC – UNIVERSITES BORDEAUX INTERCULTURE

UBIC (Universités Bordeaux Inter-Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale, plateforme de collaborations entre l'Université et le monde socio-économique sur le champ « culture, économies créatives et territoire ». L'objectif principal est d'accompagner les acteurs de la culture et des industries créatives dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets, en mettant à disposition des professionnels les savoirs et savoir-faire universitaires. Au cœur des mutations des politiques et des projets culturels, dans une démarche d'innovation sociale, UBIC déploie 3 principaux modes d'action et de collaboration :

- Partager : en tant que plateforme, UBIC assure une mutualisation des données universitaires et professionnelles relevant de son champ de compétence ;
- Accompagner : une offre d'accompagnement sur mesure, au cas par cas, est proposée aux acteurs socio-économiques afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes ;
- Former : dans une logique de recherche-action qui s'appuie sur des projets concrets, UBIC propose des modules d'acquisition de compétences adaptés aux acteurs.

Ingénieur d'étude Le Village de l'Illustration, LAMIS – PETER Portes de Gascogne

François Pouthier est professeur associé à l'Université Bordeaux Montaigne, responsable du Master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) et Docteur en Aménagement de l'Espace et Urbanisme au Laboratoire PASSAGES CNRS. Au sein de la cellule de transfert et de valorisation de la recherche universitaire UBIC (Université Bordeaux Inter Culture), il accompagne en maîtrise d'usages collectivités publiques et acteurs privés dans la définition, la conduite et l'évaluation de leurs projets culturels. Il est également associé à l'Observatoire des Politiques Culturelles, le labo des cultures® et l'INET-CNFPT à travers accompagnements, formations et publications.

UBIC – Université Bordeaux Montaigne

Domaine Universitaire

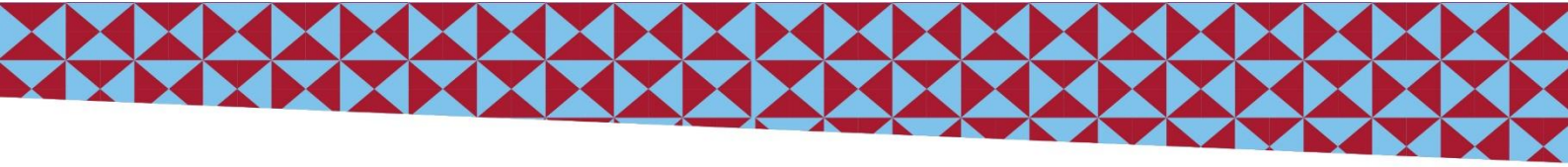
33 607 Pessac

ubic.u-bordeaux.fr

05 57 12 62 59

Responsable scientifique : **Alexandre PERAUD**

Coordination : **Laetitia DEVEL**



UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

